

Rapport de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur le génocide au Rwanda

Extraits

Le rapport réalisé par un groupe de personnalités de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a été remis en juillet 2000 au secrétaire général des Nations unies. Ce document affirme que les membres du Conseil de sécurité « auraient pu empêcher le génocide d'avoir lieu. Ils ne l'ont pas fait ». Il observe que le gouvernement français ainsi que les hiérarchies catholique et anglicane soutenaient de façon inconditionnelle le régime génocidaire. Quant aux États-Unis, « ils ont de manière répétée et délibérée miné tous les efforts » de l'ONU. Il recommande notamment que les pays impliqués dans le génocide financent un fonds de réparation, sur le modèle de l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale.

Ce que le monde savait à la veille du génocide

9.1. L'aspect qui soulève le plus de controverse à propos du génocide, c'est la question de savoir si le monde était au courant de l'imminence du génocide et s'il a néanmoins omis de prendre les mesures nécessaires pour l'empêcher. Beaucoup de choses ont été écrites sur ce seul sujet. Nous l'avons déjà indiqué, notre position est la suivante : il ne peut y avoir le moindre doute sur le fait que la communauté internationale savait que quelque chose de terrible se produisait au Rwanda ; que des actes encore plus effroyables étaient en train de se tramer ; que ces actes allaient beaucoup plus loin que la brutalité habituelle ; et que tout le monde a pourtant laissé faire. Cela ne signifie pas que le monde savait dès 1992 ou 1993 qu'un génocide avait été systématiquement planifié et organisé. En fait, il nous semble probable qu'on pouvait difficilement se résoudre à croire que c'était le cas.

9.2. Après tout, même au début des années 90, le Rwanda restait l'un des favoris de la communauté internationale. Habyarimana lui-même, au pouvoir depuis 20 ans, entretenait des relations personnelles cordiales avec des politiciens et diplomates de nombreux pays. Il était tout simplement impossible pour ces gens d'imaginer qu'il pouvait se comporter comme un dément à la tête d'un régime diabolique ; il n'en avait pas du tout l'air. À vrai dire, il comptait des amis puissants et de nombreux défenseurs dans tout le monde occidental.

9.3. Ses amis les plus fidèles étaient en France et comprenaient le Président Mitterrand, son fils et de nombreux autres diplomates, politiciens, officiers et hauts fonctionnaires. À Kigali, Habyarimana avait en la personne de l'ambassadeur de France, Georges Martres, un allié loyal et influent qui avait tellement à cœur les intérêts du régime qu'il était surnommé dans les cercles diplomatiques locaux "ambassadeur du Rwanda en France[1]". Mais le rôle joué par Martres n'a rien de drôle. Comme l'a précisé une chercheuse : "D'après les représentants officiels du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Coopération, l'ambassadeur Martres n'a jamais fait rapport sur la montée de l'extrémisme, le pouvoir Hutu et la violence constante pendant sa présence au Rwanda de 1990 jusqu'en 1993[2]".

9.4. Même après le génocide, Martres rappelle qu'Habyarimana, "donnait l'impression d'un homme de grande moralité. Le Président Habyarimana priait régulièrement et assistait à la messe régulièrement [...] en général, l'image que le Président Habyarimana présentait au Président Mitterrand était très favorable." Pourtant Martres connaissait bien la réalité rwandaise. Christophe Mfizi, un ancien associé du Président Habyarimana, lequel en 1992 dévoila l'existence du Réseau Zéro, en confia personnellement les détails à Martres.[3] Rien ne parvint à changer l'opinion de Martres. Ce soutien incontestable du régime par les autorités françaises émettait le signal que les conspirateurs pouvaient presque tout se permettre.

9.5. Nous avons vu auparavant que les difficultés économiques de la fin des années 80 avaient considérablement réduit les privilèges du pouvoir au moment même où les premières revendications se faisaient entendre pour la démocratisation et le partage du pouvoir. À mesure que grandissait le ressentiment envers la faction des Hutu du Nord qui dominait le gouvernement et la société rwandaise en général, l'élite au pouvoir commença à craindre de perdre sa suprématie. L'événement qui transforma cette situation difficile en une crise généralisée fut l'invasion du 1er octobre 1990 par le FPR. Les événements se déroulèrent ensuite à une vitesse ahurissante avant de dégénérer dans

l'horreur, pour la plupart au vu et au su du public. Une liste complète de ces incidents prendrait des douzaines de pages. Mais il est utile de noter certains des événements clés qui étaient connus du public avant la fin de 1993[4]. Cette liste comprend deux types d'événements : les étapes menant au génocide et la médiatisation éventuelle de ces étapes.

* Octobre 1990 S Invasion du FPR. S Mise en détention de 8 000 Tutsi et Hutu modérés. S Massacre de 300 Tutsi à Kabirira. S Le journal belge De Standaard annonce des arrestations massives de Tutsi.

* Décembre 1990 S Le journal radical Hutu Kangura publie les "Dix commandements des Bahutu".

* Janvier 1991 S Massacre de 500 à 1 000 Tutsi à Kinigi. S Le journal Le Monde (France) annonce la circulation de propagande raciste anti-Tutsi.

* Février 1991 S Le Département d'État des États-Unis signale la détention arbitraire de 5 000 civils rwandais. S Le Monde fait état d'une propagande constante anti-Tutsi.

* Avril 1991 S Le Monde signale la publication d'une propagande anti-Tutsi dans le journal Kangura.

* Mai 1991 S Amnistie Internationale rapporte la détention de 3 500 personnes et des cas de tortures et de viols de civils en octobre 1990.

* Octobre 1991 S Au cours de trois incidents différents, 31 Tutsi sont arrêtés et sont battus ou portés disparus.

* Décembre 1991 S Poursuite des attaques contre les Tutsi.

* Janvier 1992 S Le budget militaire du gouvernement augmente de manière importante.

* Mars 1992 S Formation de la CDR, parti radical Hutu. S Massacre de 300 Tutsi au Bugesera. S Human Rights Watch signale des massacres à Kabirira (1990) et dans le nord-ouest (1991). S Le Département d'État des États-Unis rapporte le massacre de janvier 1991 à Kinigi.

- * Avril 1992 S Habyarimana entreprend l'entraînement militaire de l'aile jeune de son parti qui était transformée en milice connue sous le nom d'Interahamwe ; la CDR fait de même sans tarder avec sa propre milice, l'Impuzamugambi.

- * Juin 1992 S Le New York Times rapporte la détention en octobre 1990 de 8 000 personnes.

- * Septembre 1992 S Le gouvernement rwandais distribue des armes aux civils dans deux communes.

- * Octobre 1992 S Le journal De Standaard publie un reportage sur la terreur contre les Tutsi. S L'existence des escadrons de la mort formés par les radicaux Hutu, surnommés "Réseau Zéro", est rendue publique.

- * Novembre 1992 S Habyarimana déclare que l'accord de cessez-le-feu d'Arusha avec le FPR n'est qu'un "bout de papier sans valeur".

- * Décembre 1992 S Les organisations de défense des droits de l'homme au Rwanda rapportent des massacres de Tutsi et les violations dont ils sont victimes. S Africa Watch rapporte que les troupes du gouvernement se livrent à des "orgies meurtrières".

- * Janvier 1993 S Massacre de 300 Tutsi et autres opposants politiques dans le Nord-Ouest. S Le Monde signale que l'armée rwandaise est accusée de violation flagrante des droits de la personne contre les Tutsi. S Une commission internationale de quatre organisations de défense des droits de la personne effectue une mission au Rwanda, interroge des centaines de témoins et met au jour des fosses communes.

- * Février 1993 S Le FPR viole le cessez-le-feu ; un million de personnes sont déplacées dans le Nord-Ouest. S Le gouvernement distribue davantage d'armes aux civils. S Intensification de la violence, des viols, de la détention et de la torture contre les Tutsi. S La Commission internationale d'enquête sur les atteintes aux droits de l'homme au Rwanda, comprenant des membres de quatre organisations, publie son rapport : plus de 2 000 Tutsi ont été assassinés pour des motifs ethniques depuis l'invasion du FPR ; les Tutsi ont été victimes de trois massacres importants perpétrés par des civils avec l'appui du gouvernement ; propagation du discours raciste extrémiste ; formation des groupes de la milice. Le communiqué de presse évoque la possibilité d'un génocide, mais le mot est absent du rapport final. S Le Monde publie un article traitant du rapport sur les droits de l'homme. S Le Département d'État américain rend publics les massacres de Bugesera et de Bagogwe, les disparitions de jeunes Tutsi et l'expansion de l'armée.

Ce que le monde aurait pu faire pour éviter le génocide

10.1. S'il y a pire que le génocide en tant que tel, c'est de savoir qu'il n'aurait pas dû se produire. La vérité pure et simple est que le génocide n'était pas inévitable, et qu'il aurait été relativement facile de l'empêcher avant le 6 avril 1994 et puis d'en atténuer considérablement les effets destructeurs une fois qu'il avait commencé. Pour citer un expert, "on ne peut imaginer de génocide plus facile à éviter[1]."

10.2. Les conspirateurs semblaient peut-être impressionnants localement, mais ils étaient peu nombreux, modestement armés et très dépendants du monde extérieur. Lors des quelques occasions où le monde a protesté contre les atteintes aux droits de l'homme, les abus ont en général cessé, même si ce n'était que temporairement. Ce fait a été amplement documenté. Par contre, chaque fois que le monde fermait les yeux après un outrage, l'impression d'impunité des extrémistes Hutu s'en trouvait renforcée. Puisque personne n'a jamais été puni pour les massacres ou les atteintes aux droits de l'homme, que le gouvernement Habyarimana continuait de bénéficier de l'aide étrangère et que personne ne demandait qu'on mette un terme à l'animosité grandissante contre les Tutsi, les radicaux Hutu avaient des raisons de croire qu'ils pouvaient presque tout se permettre[2].

10.3. Les chefs du complot voulaient accaparer les privilèges du pouvoir. Ils prenaient donc très au sérieux le moindre indice et, à plus forte raison, la moindre menace de suspension de l'aide, des prêts ou des livraisons d'armes. Ces menaces ont été évoquées avec succès lorsqu'il s'est agi de forcer Habyarimana à signer les Accords d'Arusha. On en faisait rarement en relation avec les atteintes aux droits de la personne ou les persécutions ethniques et, même lorsqu'il y en a eu, les menaces n'ont jamais été suivies de faits reflétant la réalité selon laquelle les droits de la personne ne tenaient pas une place prioritaire dans les programmes de nombreux gouvernements étrangers.

10.4. En outre, quelques étrangers ont été aveuglés par leur foi dans le multipartisme pour remédier à tous les problèmes du Rwanda. On confondait les atrocités contre les Tutsi avec la recrudescence de violence découlant de la guerre civile. Selon eux, il suffisait de mettre fin à la guerre civile et de mettre en œuvre les Accords d'Arusha pour que la violence ethnique cesse d'elle-même. Pour atteindre l'objectif de paix, il fallait rester engagé. Le retrait de l'aide était donc vu comme une mesure contre-productive.

10.5. Peu se sont souciés de tirer de l'échec complet d'Arusha la leçon qu'aucun accord ne tiendrait tant que le Hutu Power ne serait pas éliminé. En prenant constamment position, d'avril à juillet, qu'il était plus urgent d'arrêter la guerre civile que de mettre un terme au génocide, le Conseil de sécurité et le Secrétariat des Nations Unies ont fait exactement la même erreur d'analyse. Lorsque l'ambassadeur nigérian s'est plaint que l'on accordait trop d'importance aux négociations de cessez-le-feu et que l'on ne cherchait pas assez à arrêter les massacres, on l'a pratiquement ignoré. L'enquête Carlsson nommée par le Secrétaire général Kofi Annan en 1999 pour examiner le rôle de l'ONU dans le génocide critique toute la famille des Nations Unies pour cette "coûteuse erreur de jugement[3]" ; en fait, cela nous apparaît comme une interprétation trop généreuse de l'échec du monde.

10.6. Il s'agit là d'un exemple flagrant de diplomatie de routine de la part de la communauté internationale. Selon les termes mêmes des conclusions du Département des Opérations de Maintien de la Paix de l'ONU, "une incompréhension fondamentale de la nature du conflit [...] contribua à former de fausses suppositions politiques et des évaluations militaires également fausses[4]." Les membres du Conseil de Sécurité ignoraient allégrement à la fois les réalités discrètes de la situation et les plaidoyers pressants des ONG lorsqu'elles criaient la vérité à qui voulait l'entendre[5]. Le réflexe fut par contre de chercher à obtenir un cessez-le-feu et à entamer les négociations, deux résultats susceptibles d'être en parfaite correspondance avec les objectifs et la stratégie des génocidaires. L'extermination des Tutsi se serait poursuivie tandis que les armées auraient fait la trêve et que les négociateurs se seraient chamaillés. En réalité, tout ce qui pouvait ralentir la marche du FPR vers la victoire militaire était à l'avantage des forces Hutu, et c'est en fin de compte sa victoire qui a mis fin au génocide et sauvé les Tutsi qui étaient encore en vie en juillet. Nous estimons qu'il est heureux pour le Rwanda que la trêve militaire - l'unique initiative continuellement poursuivie par la communauté internationale - n'ait jamais été conclue.

10.7. Il aurait suffi de prendre en compte l'information disponible pour formuler une réponse convenable. Il se peut fort bien que les médias de masse n'aient pas perçu dans un premier temps l'ampleur du génocide, mais ce n'est pas le cas des décideurs à l'échelle internationale. Les témoignages n'ont jamais manqué, en provenance de Rwandais ou d'expatriés, par l'entremise du Comité international de la Croix-Rouge, de Human Rights Watch, du Committee for Refugees des États-Unis ou d'autres. Trois mois durant, semaine après semaine, des rapports ont été envoyés directement du Rwanda aux gouvernements et aux organismes internationaux pour rendre compte de l'ampleur des massacres et ils indiquaient clairement qu'il ne s'agissait non pas d'effusions de sang à caractère tribal, mais de l'œuvre de dirigeants politiques et militaires partisans de la ligne dure. En même temps, les rapports indiquaient que d'innombrables personnes pouvaient encore être sauvées et ils indiquaient même parfois l'endroit exact où elles se cachaient et les moyens à prendre pour les secourir. Le monde n'a pourtant rien fait. Comme nous l'expliquerons en détail dans les chapitres suivants, les puissances mondiales se sont ralliées quand le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé de réduire, et non pas d'accroître, leur présence.

10.8. Il nous semble évident qu'il aurait été logique et indispensable de réagir avec une sérieuse force militaire internationale pour dissuader les tueurs. Le Groupe tient à signaler qu'il partage la conviction de Roméo Dallaire, commandant des forces de la MINUAR : "Les massacres auraient pu être évités si la communauté internationale avait eu la volonté d'en accepter les coûts [...] [6]." Nous l'avons vu, cette volonté était plutôt molle avant le 6 avril et elle disparut complètement au début du génocide. Pratiquement toutes les autorités que nous connaissons croient qu'une force plus nombreuse, mieux équipée et munie d'un mandat ferme aurait pu jouer un rôle critique, probablement en dissuadant totalement la conspiration, ou tout au moins en obligeant les conspirateurs à modifier ou interrompre leurs plans et en réduisant considérablement le nombre des morts. Il semble certain qu'une intervention convenable des Nations Unies à un moment quelconque après le commencement du génocide aurait pu avoir un effet majeur pour mettre fin aux massacres[7].

10.9. Dallaire a toujours insisté sur le fait qu'avec un effectif de 5 000 hommes et un mandat approprié, la MINUAR aurait pu empêcher la plupart des tueries. En 1998, plusieurs institutions américaines décidèrent de vérifier la validité de cette affirmation.

10.10. La Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, l'Institute for the Study of Diplomacy de l'université Georgetown à Washington D.C. et l'armée américaine entreprirent un projet commun en vue d'examiner l'effet qu'aurait pu avoir une force militaire internationale[8]. Treize haut gradés militaires se penchèrent sur la question et, à partir de leurs présentations et d'autres travaux, un rapport fut rédigé pour la Carnegie Commission par le colonel de l'armée américaine Scott Feil. Sa conclusion était catégorique : "Une force moderne de 5 000 hommes [...] envoyés au Rwanda à un moment quelconque entre le 7 et le 21 avril 1994 aurait modifié de façon importante l'issue du conflit [...] des troupes convenablement entraînées, équipées et commandées, et envoyées sur le terrain au bon moment, auraient pu endiguer la violence dans la capitale et les alentours, empêcher qu'elle ne gagne les campagnes et créer les conditions menant à la cessation de la guerre civile entre le FPR et les FGR[9]."

10.11. Nous savons bien sûr qu'il s'agit là d'un exercice strictement théorique et qu'il est facile de faire preuve de sagesse après les faits. Par contre, nous n'avons aucune raison de mettre en doute l'objectivité de cette analyse ni celle des participants qui, pas plus que l'auteur, ne semblaient avoir intérêt à tirer cette conclusion. De plus, même les analystes qui ont récemment insisté sur les complications logistiques empêchant de mobiliser rapidement une force bien équipée ne nient pas que des milliers de Tutsi, "allant jusqu'à 125 000", auraient pu être sauvés à n'importe quel stade au cours du mois du génocide[10]. À tous points de vue, ce rapport américain est une réprimande humiliante pour le gouvernement des États-Unis qui a tant usé de son influence pour faire en sorte qu'aucune force suffisante ne soit jamais envoyée.

10.12. Loin d'encourager l'envoi de troupes en nombre suffisant, les meurtres des Bérets Bleus belges et le retrait par la Belgique de son contingent eurent l'effet contraire. Deux semaines exactement après le début du génocide - à la suite de pressions soutenues pour un retrait total sous l'instigation de la Belgique et de la Grande-Bretagne, des déclarations de l'ambassadrice des États-Unis auprès des Nations Unies, Madeleine Albright, en faveur d'une force minimale, et du refus insistant des États-Unis d'admettre publiquement qu'on était en présence d'un génocide de grande ampleur selon la définition de la Convention - le Conseil de sécurité prit la décision surprenante de réduire la force déjà insuffisante de la MINUAR à un effectif dérisoire de 270 hommes[11].

10.13. Aujourd'hui, cela semble presque impossible à croire. La communauté internationale a en fait choisi d'abandonner les Tutsi du Rwanda au moment même où ils se faisaient exterminer. Mais ce n'est pas tout. Les responsables du Secrétariat des Nations Unies donnèrent au général Dallaire la consigne de ne pas faire jouer à ses troupes un rôle actif dans la protection des citoyens rwandais[12]. Dallaire, ce qui est tout à son honneur, manoeuvra pour maintenir les forces à près du double de l'effectif autorisé et la MINUAR put quand même sauver la vie de 20 000 à 25 000 Rwandais au cours du génocide[13].

10.14. D'une certaine façon, le fait qu'il fut possible de sauver des milliers de vies avec 500 soldats rend les décisions des Belges et des Nations Unies encore plus déplorables. Les preuves dont nous disposons révèlent l'autorité considérable exercée après le 6 avril par un nombre aussi petit eût-il pu être de Casques Bleus avec un drapeau des Nations Unies. La règle générale était que "les Rwandais étaient en sécurité tant qu'ils étaient regroupés sous la protection des Nations Unies [...] Lorsque les forces des Nations Unies ont quitté les lieux, les tueries ont commencé[14]." Cette règle fut démontrée de la façon la plus tragique dans le cas de l'École Technique Officielle (ETO) de Kigali,

où une centaine de soldats belges s'efforçaient de garder à distance une horde d'assassins. Les troupes des Nations Unies sont sorties par une porte, les génocidaires sont entrés par une autre. En quelques heures, les 2 000 Tutsi qui s'étaient réfugiés à l'ETO pour se mettre sous la protection des Nations Unies furent massacrés[15] Nous reviendrons plus loin à cet incident choquant.

10.15. À l'exception des meurtres délibérés de dix Casques Bleus belges, l'expérience a montré que quelques troupes des Nations Unies pouvaient, sans courir elles-mêmes de risques importants, assurer la défense de ceux qui étaient sous leur protection. Cette "force de présence" ne devait pas être sous-estimée. Pourtant, lorsque la France envoya 500 soldats pour évacuer les ressortissants français et les membres de l'Akazu les 8 et 9 avril, les troupes des Nations Unies du général Dallaire reçurent immédiatement l'ordre - du Secrétariat à New York et sous de fortes pressions des pays occidentaux - de collaborer avec les Français pour évacuer les ressortissants étrangers au lieu de protéger les Rwandais menacés[16]. Ceci n'est rien d'autre qu'un usage hautement pervers des maigres ressources des Nations Unies. Il est certain que des expatriés innocents étaient menacés par une conflagration dans laquelle ils ne jouaient aucun rôle. Mais la même chose était vraie pour les Tutsi du Rwanda, définitivement abandonnés par les Casques Bleus.

10.16. Tout aussi étonnantes furent les directives reçues par Dallaire. Celles-ci semblent avoir attiré si peu d'attention qu'elles n'ont pas été signalées par le rapport de l'enquête Carlsson. Elle nous paraissent pourtant d'une importance capitale. "Vous devez tout faire pour ne pas compromettre votre impartialité et ne pas agir au-delà de votre mandat", disait le télégramme envoyé le 9 avril par Kofi Annan et Iqbal Riza, "mais [vous] pouvez exercer votre pouvoir discrétionnaire si cela est essentiel pour l'évacuation des ressortissants étrangers. Ceci ne doit pas, et nous insistons sur ce point, s'étendre à la participation à des combats éventuels, sauf en cas de légitime défense[17]." Cette approche sélective nous semble outrageuse. Dallaire n'a jamais reçu de consigne du genre pour assurer la protection de civils rwandais innocents. Il n'a jamais reçu de consigne explicite indiquant que les Casques Bleus devaient protéger les civils et, ce faisant, s'ils étaient attaqués, pouvaient se battre pour se défendre. On ne lui a jamais dit "d'exercer son pouvoir discrétionnaire [...] pour agir au-delà de son mandat" lorsqu'il s'agissait des Rwandais. Au contraire, chaque fois qu'il a soulevé la question, il a reçu la consigne expresse qu'il ne devait sous aucun prétexte aller au-delà du mandat strictement délimité approuvé par le Conseil de sécurité. Comment ne pas en conclure qu'une valeur plus grande a été accordée aux vies des ressortissants expatriés qu'à celles des Africains ?

10.17. L'enseignement à tirer de la trahison à l'ETO et d'autres événements est que le plein potentiel de la MINUAR est resté inexploré et inexploité, et que les Rwandais massacrés auraient donc pu être beaucoup moins nombreux. Si ce fut la leçon tirée par chacun dans la communauté internationale, ce n'était pas aussi évident aux Nations Unies. Pendant les six semaines qui suivirent, alors que le carnage continuait, les Nations Unies ne savaient plus où donner de la tête pour organiser une quelconque intervention dans la tragédie qui se déroulait. Les Américains, sous la direction de l'ambassadrice Madeleine Albright, jouèrent un rôle clé dans le blocage de mesures plus expéditives par les Nations Unies[18]. Le 17 mai, le Conseil de sécurité autorisa finalement de porter à 5 500 l'effectif de la MINUAR II[19]. Mais la distance semble grande entre la salle du Conseil de sécurité et le monde extérieur. Une fois la décision prise d'élargir le mandat de la MINUAR, nous le verrons bientôt en détail, il fallut sept autres semaines au Pentagone simplement pour négocier un contrat de livraison de véhicules de transport de personnel sur le front ; il est clair que le retard était probablement dû à des difficultés dans les modalités concernant "l'entretien et les

pièces de rechange[20]." Lorsque le génocide prit fin à la mi-juillet avec la victoire finale du FPR, pas un seul nouveau soldat des Nations Unies n'était arrivé à Kigali.

[1] Howard Adelman, "Genocidists and Saviours in Rwanda", dans

[2] Uvin.

[3] "Enquête indépendante des Nations Unies", décembre 1999, 39-40.

[4] Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, "Lessons Learned Unit, Comprehensive report on Lessons Learned from UNAMIR (UN Assistance Mission to Rwanda, Octobre 1993-April 1996", décembre 1996, 3.

[5] Ibid., 40.

[6] Dallaire et Bruce Poulin, "Rwanda : From Peace Agreement to Genocide", Canadian Defence Quarterly, vol. 24, no 3, mars 1995.

[7] Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, Preventing Deadly Conflict (New York : Carnegie Corporation, décembre 1997), 39.

[8] Scott R. Feil, Preventing Genocide : How the Early Use of Force Might Have Succeeded in Rwanda (Washington, DC : Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, 1998).

[9] Ibid., 3.

[10] Alan Kuperman, ...Affaires étrangères....

[11] "Enquête indépendante des Nations Unies", décembre 1999, 21 ; "Résolution du Conseil de sécurité rajustant le mandat de la MINUAR et autorisant une réduction des troupes", S/RES/912 (1994), 21 avril 1994.

[12] "Enquête indépendante des Nations Unies", décembre 1999, 12.

[13] Dallaire et Poulin, *op. cit.*

[14] Astri Suhrke, "Dilemmas of Protection : The Log of the Kigali Battalion", dans Adelman et Suhrke (éd.), *The Path of a Genocide*, p. 267.

[15] Des Forges, 618.

[16] "Enquête indépendante des Nations Unies", décembre 1999, 17.

[17] *Ibid.*

[18] Des Forges, 629.

[19] "Résolution du Conseil de sécurité visant l'augmentation de l'effectif de la MINUAR à 5 500, mandatant la MINUAR II à assurer la sécurité des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger et à soutenir leurs efforts de redressement, et imposant un embargo sur les armes au Rwanda", S/RES/918 (1994), 17 mai 1994.

[20] James Woods, entrevue au Frontline.

La régionalisation des haines ethniques

20.71. Un autre aspect doit être ajouté à la longue liste de complications qui empêchent tout règlement sérieux dans la région des Grands Lacs et les environs. Les rivalités politiques et les divisions ethniques s'entrelacent, de sorte que l'émergence d'une nouvelle polarisation ethnique menace d'engouffrer une vaste étendue de l'Afrique. Il s'agit de la crainte d'une conspiration pan-Tutsi ou Tutsi-Hima visant à conquérir les peuples dits Bantou occupant de vastes secteurs du continent. Il existe vraiment, dans certaines régions du continent et plus particulièrement dans sa partie centre-est, une tendance visant à diviser les gens selon l'appartenance à deux groupes ethniques, presque deux races, Bantou et Nilotique, chacune étant une extension régionale des Hutu et des Tutsi[96]. Les Nilotiques sont parfois appelés Tutsi-Hima ou Hamites. En Ouganda, au Kenya, au Burundi et bien sûr au Rwanda, la division est reconnue depuis longtemps et a souvent été source de frictions. Maintenant, et "de façon menaçante", comme le dit un chercheur, "la notion d'une fraternité pan-Hamite vouée à la domination des honnêtes peuples Bantou d'Afrique a commencé à faire partie intégrante d'une nouvelle terminologie idéologique raciale en Afrique centrale et orientale[97]."

20.72. Des groupes ethniques facilement reconnaissables existent dans toutes les régions du monde et les spécialistes affirment qu'il est insensé de prétendre le contraire. "Il est important de ne pas prétendre que nous sommes tous pareils[98]." Mais comme l'a fait remarquer un observateur d'une grande sagesse des Grands Lacs, "la reconnaissance des différences ethniques n'est pas un préjugé. Pour qu'elle se transforme en préjugé, il faut deux choses : premièrement, réduire l'identité des gens à leur ethnicité, sans égard à leurs autres caractéristiques ; deuxièmement, attribuer un jugement moral à cette identité[99]." Les tragédies surviennent quand des démagogues sans scrupules entreprennent de transformer des distinctions innocentes entre gens d'ethnies différentes en divisions politiques absolues. Lorsque cela arrive, comme nous l'avons malheureusement si bien vu dans les histoires chargées de haine du Rwanda et du Burundi, un phénomène remarquable se produit : les Africains adoptent le comportement raciste des Européens du 19^e siècle à l'endroit d'autres Africains. Au lieu de célébrer la diversité et d'en faire une réalité compatible avec l'identité et l'unité nationales, on s'en sert trop souvent à des fins d'opportunisme politique et de division.

20.73. Les exemples de ce phénomène nous parviennent de plusieurs sources, qui comprennent la RDC, l'Ouganda, l'Angola, la Tanzanie et le Zimbabwe. Les membres de notre Groupe considèrent ces développements inquiétants, voire même potentiellement dangereux. C'est vrai qu'il existe des alliances entre les chefs du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda, et la théorie de la conspiration relative à un nouvel empire Tutsi-Hima qui incorporerait l'est de la RDC repose en grande partie sur ces liens.

20.74. D'un autre côté, d'importants conflits opposent également ces acteurs, comme l'ont montré les accrochages récents entre les troupes rwandaises et ougandaises en RDC. Il est insensé de croire que l'appartenance à l'ethnie Tutsi ou Hutu d'un Rwandais ou d'un Burundais est sa caractéristique la plus importante, ou que tous les Hutu et tous les Tutsi ont des caractéristiques communes avec tous les autres Hutu ou Tutsi. De même, il est insensé de recourir à l'ethnicité comme variable déterminante des alliances entre gouvernements. Personne ne peut croire que l'Angola et le Zimbabwe appuient Kabila parce qu'ils partagent avec lui de soi-disant antécédents Bantou. Cela ne peut être qu'une ruse calculée pour imprimer un profil ethnique à des questions essentiellement politiques. Le danger inhérent de ce type de manipulation des émotions des masses a été démontré à

notre Groupe dans le cadre de nos consultations en RDC où nous avons pu entendre quelques membres de l'élite congolaise souscrire aux notions d'une alliance et d'une conspiration "Tutsi-Hima-Nilo-Hamitique."

20.75. Tout aussi dérangeante, est l'apparition dans la région des Grands Lacs d'un clone de la station de radio extrémiste Hutu RTLMC. Une nouvelle radio incendiaire qui a commencé à émettre dans l'est du Congo en 1997 et 1998 en se désignant elle-même comme la "Voix du Patriote". Les émissions typiques prétendent que la RDC "a été vendue aux Tutsi" et elles appellent la population locale à s'assurer que "les visiteurs retournent chez eux". Les "Bantous" sont conviés à "se soulever comme un seul homme pour combattre les Tutsi", assimilés "aux Éthiopiens et aux Égyptiens", et à "aider leurs frères Bantou à reconquérir le Rwanda et le Burundi". S'il y a une leçon à retenir du Rwanda, c'est que les messages de haine diffusés par les grands médias ne doivent jamais être pris à la légère[100].

20.76. Semer la haine de la sorte est inexcusable, et nous réprouvons ce comportement sans équivoque. Nous convions les dirigeants africains à ne pas tomber dans le panneau en faisant appel à des concepts racistes discrédités pour soulever une partie de la population contre l'autre. Nous réitérons également que le fait de tolérer la diffusion de propagande haineuse outrepassse les limites acceptables de la liberté d'expression. Et nous exhortons les dirigeants africains à réfléchir à ce qu'impliquerait pour le continent un principe géopolitique énoncé par le gouvernement rwandais actuel qui autoriserait un gouvernement à intervenir dans les affaires d'un autre à partir du moment où il décréterait que les siens sont en danger.

20.77. Pourtant, nous nous devons aussi de dire que la politique adoptée par le gouvernement du Rwanda fait le jeu de ses ennemis. C'est à nos yeux un dilemme majeur. Nous avons clairement fait savoir que nous comprenions que le Rwanda soit amer face aux trahisons répétées de la communauté internationale. Dans les moments de grande détresse, durant le génocide, puis durant le désarmement des bandits du Hutu Power dans les camps de réfugiés du Kivu, le monde a refusé d'intervenir. Chaque fois, le FPR a dû agir seul. Cette réalité est maintenant acceptée comme un dogme par le FPR : il a le droit inaliénable d'éliminer le risque que pose le Hutu Power, où qu'il se trouve et où qu'il faille le pourchasser, ce qui veut dire partout en Afrique, parce qu'on trouve des milices Interahamwe non seulement en RDC, mais également en République centrafricaine, au Congo-Brazzaville, au Burundi et en Tanzanie[101]. Ceux qui n'ont pas de sympathie pour le Rwanda désignent son armée comme "soldats sans frontières".

20.78. Vue sous cet angle, la crainte d'une "agression" Tutsi qui semble partagée par plusieurs dans les pays voisins n'est pas dénuée de fondement. Les troupes rwandaises ont traversé l'Afrique centrale, parfois par avion, pour poursuivre les ex-FAR et les milices Interahamwe et elles ont commis de graves atteintes aux droits de l'homme en cours de route. Dans cette chasse, il n'est souvent pas facile de distinguer un assassin Hutu d'un civil Hutu sans reproche, et il nous semble clair que les soldats rwandais ne s'arrêtent pas souvent pour se poser la question. Dans l'esprit des autorités rwandaises, quand de grands nombres de civils innocents sont tués, ce ne sont que des "dommages collatéraux", des victimes inévitables d'un problème qu'ils n'ont pas créé mais qu'ils doivent solutionner. "Plus jamais !", dit le gouvernement de Kigali, et plusieurs civils Hutu meurent, victimes de cette conviction inflexible.

20.79. Les membres de notre Groupe réitèrent leur condamnation sans équivoque de l'assassinat indiscriminé de civils Hutu. Il demeure toutefois absolument irréaliste de croire, ne serait-ce qu'un instant, que la détermination du gouvernement pourra être infléchie par autre chose qu'une intervention active d'autres autorités qui se chargeront du travail elles-mêmes comme elles l'ont accepté dans l'Accord de Lusaka

20.80. Bien que le Rwanda, le Burundi et le Congo doivent chacun de leur côté relever des défis différents, multiples et apparemment insurmontables, leur interdépendance - et en fait celle des neuf États voisins - peut difficilement être surestimée. En ce moment même, il semble difficile de concevoir comment la paix, la stabilité et une forme de développement économique et social pourraient fleurir dans l'un de ces pays à moins de fleurir partout. Outre les solutions domestiques aux problèmes domestiques, il va falloir trouver des solutions régionales aux problèmes régionaux : mais étant donné que la guerre en Afrique centrale a engouffré la quasi-totalité du continent, du Zimbabwe au sud jusqu'à la Libye au nord, et de l'Angola à l'ouest jusqu'à la Tanzanie à l'est, la solution de la crise exige l'intervention de toute l'Afrique, gouvernements et organismes intergouvernementaux confondus, et le soutien sans faille de la communauté internationale, pour enfin régler ensemble les différents conflits interreliés[102]. Il s'agit d'une entreprise titanesque, cela ne fait pas le moindre doute. Il nous semble toutefois extrêmement improbable qu'une initiative autre que celle-ci puisse permettre de relever un si formidable défi.

[96] Reyntjens, "The Second Congo War".

[97] Hintjens, 276.

[98] Marshall Ganz, sociologue de Harvard, cité par William Julius Wilson dans "Bridging the racial divide", *The Nation*, 29 décembre 1999, 21.

[99] Uvin, 30.

[100] "Great Lakes : IRIN report on the influence of hate media", IRIN, 26 février 1998.

[101] International Crisis Group, 24.

[102] Alex de Waal (éd.), "Structures for regional Peace and Security", document présenté à la Conference on Humanitarian and Political Challenges in Africa, Kigali, 12-14 octobre 1999.

Le Rwanda aujourd'hui

23.1. Il est difficile de dresser un tableau exact du Rwanda de l'an 2000. L'information est insuffisante, les interprétations très variables, de nombreux faits sont dissimulés et les répercussions du conflit dans la région continuent de se faire sentir dans tous les secteurs. On oscille entre un optimisme relatif et un pessimisme marqué pour l'avenir. Notre propre analyse contient toutes ces interprétations parfois contradictoires. Si l'image semble parfois trouble, c'est justement à cause de notre ambivalence et de notre incertitude.

23.2. Il suffit d'examiner les données objectives. En janvier 2000, le personnel du FMI a rédigé un rapport sur les développements économiques récents au Rwanda en prenant comme référence pour la plupart des indicateurs économiques et sociaux l'année 1995, juste après le génocide et la guerre, alors que le pays avait atteint son point le plus bas. L'accès à l'eau non contaminée est déterminé à partir des chiffres de 1985 et le nombre d'habitants par médecin et par infirmière à partir des niveaux de 1991[1]. La plupart des plans pour le système éducatif sont tirés d'une étude effectuée en 1997 déjà en partie périmée et partiellement mise à jour[2]. En 1998, le gouvernement se servait des données de 1995 sur les qualifications du service civil[3]. Il est donc difficile d'évaluer les progrès réalisés dans les secteurs clés de la société.

23.3. Il faut aussi mentionner les signes d'instabilité observés récemment dans les hautes sphères gouvernementales, signes dont l'importance est très difficile à estimer. En janvier 2000, le président du parlement Joseph Sebarenzi, un Tutsi, a démissionné avant de quitter le pays ; il était accusé de mauvaise gestion, d'abus de pouvoir de soutenir le retour de l'ancien roi (voir plus bas) et d'incitation des soldats à la rébellion contre le gouvernement. Human Rights Watch fait état de ce que Sebarenzi s'enfuit parce qu'il craignait d'être assassiné par le gouvernement[4]. Aucune preuve n'a été établie et il a nié toutes les accusations[5]. En février, le Premier ministre Pierre Célestin, un Hutu, a démissionné suite à des accusations d'irrégularités financières et de corruption, qu'il a niées[6]. Quelques jours plus tard, Assiel Kabera, un conseiller du Président Bizimungu, a été assassiné ; il était Tutsi et membre important de l'association des survivants du génocide, très critique à l'égard du gouvernement[7].

23.4. Le Président Pasteur Bizimungu lui-même a remis sa démission à peine quelques semaines plus tard ; il était Président depuis l'investiture de son gouvernement après le génocide. Bizimungu est un Hutu qui s'est joint au FPR avant l'invasion de 1990, après que son frère, un colonel de l'armée, eût été assassiné apparemment sur les ordres du gouvernement Habyarimana. Il était le symbole le plus public d'un gouvernement qui prétendait représenter tous les Rwandais. Quelques jours avant sa démission, Bizimungu avait déclaré qu'il se sentait depuis longtemps marginalisé et non respecté... et accusait les membres du parlement d'attaquer injustement l'ancien Premier ministre Hutu Rwigyema[8]. Il fut remplacé par le vice-président Kagamé.

23.5. Certains prétendent que dès le début, le pouvoir effectif au gouvernement a constamment été monopolisé par un petit groupe de Tutsi, même si les Hutu étaient officiellement représentés. En 1999, par exemple, alors que le Conseil des ministres comprenait 14 Hutu et 12 Tutsi, sur les 18 secrétaires généraux désignés, 14 étaient Tutsi du FPR ; à deux exceptions près seulement, tous les ministres non FPR avaient des secrétaires généraux du FPR. Sur les 12 préfets de district, neuf étaient Tutsi, deux étaient Hutu et un poste était vacant. On estime que plus de 80 pour cent des bourgmestres (maires) sont Tutsi. Sur les 14 officiers du haut commandement de l'armée et de la gendarmerie, on ne compte qu'un seul Hutu. L'emprise des Tutsi sur l'appareil judiciaire est également évident : le Conseil suprême de la magistrature est essentiellement composé de Tutsi, trois des quatre présidents des cours d'appel et la majorité des juges du tribunal de première instance sont des Tutsi[9]. Pour la première fois après la prise du pouvoir par le nouveau gouvernement, le Président lui-même est maintenant un Tutsi.

23.6. Nous l'avons déjà dit, ce phénomène s'est manifesté dès l'investiture du gouvernement. Mais il est beaucoup plus facile à comprendre pour la période juste après le génocide, alors que le gouvernement avait des raisons d'être prudent. Les proportions historiques entre Hutu et Tutsi sont restées les mêmes ; les Tutsi ne représentent que 10 à 15 pour cent de la population du Rwanda qui compte près de 8 millions d'habitants.

23.7. En outre, la notion de groupes ethniques homogènes et unis montés l'un contre l'autre a toujours été un mythe, comme nous l'avons noté à plusieurs reprises. À l'heure actuelle par exemple, malgré la domination apparente des Tutsi au gouvernement, les survivants du génocide ont un profond ressentiment et accusent le

gouvernement de les abandonner. Comme moyen de transcender les divisions ethniques actuelles, certains survivants, avec d'autres Tutsi, quelques Hutu et même des militaires, seraient en train de se mobiliser derrière l'ancien roi Kigeli Ndahindurwa V ; le roi avait été déposé par le premier gouvernement Hutu en 1961 et il vit maintenant en exil aux États-Unis[10]. D'après Human Rights Watch, le gouvernement est en train de s'efforcer de discréditer de tels opposants et de prendre particulièrement comme cibles les survivants Tutsi[11].

23.8. Il est toutefois quasiment impossible de savoir si le Président Bizimungu a démissionné pour des raisons ethniques. Les rumeurs de corruption et de favoritisme ne manquent pas ; les ministres du gouvernement ont lancé un avertissement public disant que le fléau de la corruption était devenu un problème grave dans le pays et que l'assemblée nationale elle-même s'était engagée à dévoiler la corruption gouvernementale ; l'assemblée somme les ministres de fournir des explications en cas de méfait présumé et il a obligé trois ministres à démissionner en 1999[12].

23.9. Mais la plupart des articles de presse ont avancé des hypothèses ethniques pour expliquer la démission du Président ; ce qui, du point de vue politique, signifie que l'ethnisme est devenu un problème, qu'il soit lié ou non à cette démission, et tous les développements ultérieurs s'inscriront dans une perspective ethnique[13]. Le gouvernement a beau se dire d'unité nationale et interdire formellement l'usage des catégories ethniques, l'ethnisme ne disparaîtra pas si facilement et les preuves du contrôle qu'exercent les Tutsi sur la société nous montrent que la question va probablement demeurer au cœur de la vie rwandaise.

23.10. Bien que tout ce qui concerne le Rwanda soit intimement lié au génocide, pour qui se souvient du Rwanda après la guerre et les massacres, le pays est maintenant méconnaissable. Sur la terre calcinée de 1994-1995, s'est édifié un nouveau Rwanda plus fort et plus vigoureux, comme peuvent en attester tous les observateurs en visite à Kigali. Selon le FMI, grâce aux progrès remarquables réalisés depuis 1994 sur les fronts économique et social, "la priorité qui était accordée à la réhabilitation et à l'aide d'urgence peut maintenant passer au développement durable [...] Au cours des trois dernières années, tous les secteurs ont connu une reprise économique partielle[14]." Les économistes indépendants sont pratiquement tous d'accord, "le pays a fait des progrès remarquables dans certains domaines, par exemple au niveau de la stabilité macroéconomique, de l'augmentation de la production alimentaire, de la remise en état de l'industrie et de l'infrastructure et, dans le secteur social, pour ce qui est du nombre d'enfants scolarisés et vaccinés[15]."

23.11. Autrement dit, en grande partie grâce aux efforts impressionnants d'un gouvernement largement inexpérimenté et aux technocrates qu'il a recrutés, le Rwanda a fait au cours des dernières années des progrès qui lui permettent d'atteindre le niveau et de partager les enjeux de nombreux autres pays désespérément pauvres. Pour citer le FMI : "Malgré ces efforts [...] le Rwanda continue de faire face à des problèmes sociaux, financiers et économiques profonds, notamment (1) la pauvreté et le chômage très répandus, dans le contexte d'une fragmentation extrême des terres, une diminution des ressources foncières, une faible productivité agricole, une grave dégradation de l'environnement et une croissance démographique rapide ; (2) un faible niveau de développement des ressources humaines ; (3) l'insuffisance des rémunérations et des incitatifs pour les fonctionnaires ; (4) une infrastructure et des services sociaux sous-développés et dotés de fonds insuffisants ; (5) un manque d'épargne, un secteur financier faible et une forte dépendance de l'aide étrangère ; (6) une infrastructure médiocre et inefficace ; (7) une gamme limitée de produits d'exportation, qui sont principalement le café et le thé ; (8) un lourd fardeau de la dette extérieure [...] ; et (9) un secteur privé peu développé[16]."

23.12. À cette liste, il faut ajouter le besoin de paix et de stabilité dans la région. Le conflit fait non seulement intervenir des dépenses militaires considérables, mais il compromet aussi sérieusement la réconciliation nationale et empêche donc de mobiliser des ressources dont le pays a terriblement besoin[17].

23.13. Nous tenons à souligner ici que le FMI a mentionné le fardeau de la dette extérieure. Nous avons déjà vu dans un chapitre antérieur à quel point il est révoltant que le nouveau gouvernement instauré après le génocide ait hérité en 1994 d'une dette de près de un milliard de dollars qui lui a été léguée par le gouvernement précédent et avait servi en grande partie à acheter des armes qui ont été utilisées contre les Tutsi durant le génocide[18]. En 1999, malgré les intérêts payés entre-temps qui se situent entre 35 et 40 millions de dollars par an[19], essentiellement à des institutions financières internationales, la dette atteignait

près de 1,45 milliard de dollars, une somme incroyable pour un pays dont le dernier budget se montait à un demi-milliard de dollars[20]. Nous traiterons de cette question dans nos recommandations.

23.14. Comme pour les autres pays pauvres, les difficultés économiques du Rwanda sont accentuées par la forte dépendance du pays envers les financements étrangers. À vrai dire, le pays a deux budgets distincts : un budget ordinaire qui couvre essentiellement les dépenses renouvelables et un budget de développement en grande partie financé par des donateurs et qui couvre les dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement. Comme l'explique la Banque Mondiale, "contrairement à ce qui se passe pour le budget ordinaire, les renseignements relatifs aux dépenses pour le budget de développement ne sont pas aussi faciles à obtenir car les dépenses se font par projets financés par les donateurs et ne passent pas par le ministère des Finances rwandais[21]."

23.15. Les dépenses totales du gouvernement en 1998 étaient d'environ 375 millions de dollars EU. Pour contextualiser ce chiffre, le budget de l'Autriche, un pays avec une population de même grandeur, comprend des dépenses se chiffrant à 60 milliards, soit 160 fois plus important que celui du Rwanda. Même ainsi, les revenus des Rwandais, 310 millions de dollars EU, n'étaient pas à même de couvrir les dépenses. Aussi, les deux tiers de ce montant provenaient des revenus intérieurs alors que tout un tiers était assuré par des sources extérieures. Enfin, l'armée a reçu en 1998 entre 73 et 85 millions de dollars EU (selon les sources), et le Rwanda s'est acquitté du service de la dette extérieure d'un coût de 40 millions. Cela veut dire que presque un tiers de ce budget très réduit a été utilisé pour l'armée et la dette[22].

23.16. Les implications sont explicites. Le Rwanda dépend très lourdement des ONG, des gouvernements et organismes étrangers pour tous les programmes qui sont essentiels pour la réhabilitation, la réconciliation et le développement, notamment pour l'aide aux victimes du génocide, la démobilisation et la réintégration des soldats, la réforme du service civil et la création d'établissements publics. Selon le FMI, "le gouvernement cherche le soutien de donateurs pour ses programmes, et leur mise en oeuvre se fera à mesure que les fonds seront disponibles. Dans la mesure où davantage de fonds externes seront mis à disposition, ces programmes seront étendus et leur mise en oeuvre sera accélérée[23]."

23.17. De nombreux autres programmes clés dépendent aussi de l'aide étrangère. Comme nous l'avons vu dans un chapitre antérieur, 10 pour cent seulement des étudiants passent à l'heure actuelle de l'école primaire à l'école secondaire. Le gouvernement souhaite augmenter ce taux à 30 pour cent cette année et à 40 pour cent en 2005, et concentrer surtout ses efforts sur les régions rurales et la scolarisation des filles. Mais compte tenu de la très forte croissance démographique prévue, "cet objectif va nécessiter d'énormes ressources pour le fonctionnement et l'investissement[24]." Autrement dit, ces fonds doivent eux aussi provenir de sources extérieures.

23.18. Le gouvernement a également lancé une série de projets visant à protéger les droits de l'homme et à promouvoir la réconciliation nationale ; nous les examinerons un peu plus loin. Mais en tout état de cause, le succès du programme dépend largement de la générosité étrangère. S'il est vrai que l'aide étrangère a joué un rôle crucial dans la reprise économique, on ne peut envisager de construire l'avenir d'un pays sur ce type de concours financier. L'aide s'accompagne toujours de conditions, lesquelles placent souvent les intérêts du prêteur avant celles de l'emprunteur. De plus, ces conditions ne sont pas négociables ; imposées aux bénéficiaires de manière unilatérale, elles sont à prendre ou à laisser. L'aide peut également être supprimée ou réduite brutalement alors que les modalités ont tendance à varier rapidement et de manière imprévisible. Quoi qu'il en soit, l'aide est toujours temporaire[25].

23.19. Il n'est pas non plus facile de voir comment cette dépendance pourrait être réduite dans un avenir proche puisque les exportations, qui sont d'environ 65 millions de dollars par an et qui constituent la principale source de revenu du pays, ne représentent que près d'un cinquième du total des importations[26]. Qui plus est, une forte proportion de ces importations contribue largement à maintenir le niveau de vie occidental auquel s'est accoutumée une grande partie de l'élite, en déphasage total avec les capacités financières réelles du pays[27]. Pire encore, les perspectives ne sont pas réjouissantes pour les cours internationaux du café et du thé, les deux principaux produits d'exportation[28]. Cela signifie qu'il va falloir continuer d'emprunter pour payer l'intérêt sur la dette qui ne cesse d'augmenter.

23.20. De plus, les prêts ne sont consentis qu'avec de lourdes conditions. Le Rwanda dépend presque totalement du respect des critères imposés par le FMI et la Banque Mondiale, bien que presque tous les observateurs s'accordent pour dire que le programme d'ajustement structurel imposé par ces institutions il y a dix ans a eu de lourdes conséquences pour le pays et a contribué à créer une atmosphère propice à la haine ethnique. Mais le Rwanda et les pays qui sont dans la même situation n'ont pas le choix, même si l'on peut douter du bien-fondé des politiques exigées. Il est ironique de constater qu'alors même que le Rwanda devient une démocratie, son gouvernement est bien plus redevable envers les institutions financières internationales qu'envers ses propres citoyens.

23.21. Le cercle vicieux dans lequel se trouve le pays est évident, comme l'a dit un économiste : "La réconciliation nationale est nécessaire pour assurer la paix, sans laquelle on ne peut réaliser grand-chose politiquement ou économiquement [...] Le Rwanda a encore besoin de maintenir de hauts niveaux de croissance dans la prochaine décennie pour être capable de réduire la pauvreté et de créer un environnement favorable à la réconciliation nationale et à l'amélioration des conditions de vie[29]." Pays essentiellement rural, le Rwanda a un besoin urgent d'accroître sa productivité agricole, mais il lui faut pour cela un environnement politique et économique stable. Pourtant, en 1998, les dépenses militaires étaient presque de 20 pour cent supérieures aux sommes consacrées à l'éducation et à la santé, alors que le service de la dette coûtait presque trois fois plus que les services de santé[30].

23.22. Le Rwanda ne peut pas se permettre ces dépenses. Un des pays les plus pauvres d'Afrique, il se classait l'an dernier 164e pour ce qui est de l'indice de développement humain du PNUD, et dix pays seulement avaient un indice inférieur[31]. On estime que 10 pour cent des Rwandais de plus de 12 ans sont porteurs du VIH et cette estimation est probablement faible. Selon le directeur du Programme national de lutte contre le SIDA, les patients atteints du SIDA occupent déjà 60 pour cent des lits d'hôpitaux et la maladie a tué plus de 200 000 Rwandais, dont 50 000 enfants[32]. Le taux de séropositivité au VIH parmi les femmes enceintes à Kigali atteint 32,7 pour cent[33]. L'espérance de vie est voisine de 39 ans, en partie à cause du SIDA.

23.23. Quarante-deux pour cent des enfants de moins de 5 ans montrent des signes de malnutrition. Le revenu par habitant est de 250 \$. La plupart des Rwandais des régions rurales sont très pauvres et vivent en-dessous d'un seuil de pauvreté particulièrement bas[34]. Près d'un million de jeunes n'ont "aucune formation" et leur nombre augmente de 10 pour cent chaque année[35]. La violence à l'égard des filles, en particulier la violence sexuelle, est très répandue[36]. Selon un sondage de l'ONU sur les besoins d'hébergement qui n'ont pas encore été satisfaits depuis la guerre et le génocide, près de 150 000 familles vivent sous des bâches de plastique, 59 000 dans des maisons fortement endommagées et 47 000 dans des logis qui ne leur appartiennent pas. L'insurrection du Hutu Power en 1998-1999 et les représailles du gouvernement ont déplacé 650 000 personnes dans le Nord-Ouest[37]. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de l'ONU a estimé à 673 000 le nombre de "personnes touchées" ayant besoin d'une aide humanitaire au Rwanda, dont une grande majorité sont des réfugiés à l'intérieur du pays (personnes déplacées) dans le Nord-Ouest. L'an dernier, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a inclus le Rwanda parmi les pays confrontés à des urgences alimentaires exceptionnelles, à cause de l'instabilité dans le Nord-Ouest[38].

23.24. Tous ces chiffres montrent que si le Rwanda est un pays très pauvre, il se distingue des autres pays pauvres d'Afrique. La plupart de ses problèmes ont été créés ou vivement exacerbés par le génocide, la guerre subséquente en Afrique centrale et la détermination constante des anciens génocidaires, que la communauté internationale a refusé de désarmer, à poursuivre la lutte pour déstabiliser le gouvernement actuel. La situation des réfugiés en donne un exemple flagrant. À une époque, ils étaient jusqu'à 3 millions de Rwandais réfugiés dans les pays voisins ; ils sont maintenant moins de 100 000. En 1999, 38 000 ont regagné leur pays[39].

23.25. S'il s'agit là d'une étape importante vers une situation normale, elle s'accompagne également de problèmes à résoudre. Le retour des réfugiés dans leur pays présente des difficultés liées à l'accueil, à la réadaptation, à la propriété foncière, aux droits fonciers, aux tensions sociales, à l'emploi et ainsi de suite. Il faut reconnaître que grâce au gouvernement et au peuple rwandais, tant de réfugiés ont pu regagner le pays tout en suscitant un minimum d'actes d'autodéfense.

23.26. Mais ce retour comporte d'autres inconvénients. Les autorités rwandaises craignent avec raison que parmi les réfugiés légitimes ne se trouvent des agents des milices Interahamwe. L'OCHA a publié l'an dernier des estimations non confirmées selon lesquelles parmi 13 000 exilés au nord-Kivu qui ont regagné le nord-ouest du Rwanda durant une certaine période, 1 000 à 2 000 étaient des rebelles Interahamwe qui essayaient maintenant de passer inaperçus[40]. Il paraît que des groupes de génocidaires armés revenus avec le flot des réfugiés légitimes, se cachent dans tout le pays et n'attendent qu'un signal pour se soulever. Bien que ces rumeurs ne soient pas prouvées, et même en sachant que le gouvernement exploite probablement ces craintes pour justifier le contrôle strict qu'il exerce, elles ont sans aucun doute une part de vérité.

23.27. Au Rwanda, la vérité est problématique. Le gouvernement est un adepte des moyens modernes d'information et de communication stratégiques (tout comme ses ennemis du Hutu Power[41]) et il a parfaitement conscience des valeurs que le reste du monde aimerait lui voir adopter. En même temps, les porte-parole du gouvernement ne cessent de répéter, avec force justification, qu'ils se doivent de traquer les anciens membres des FAR et des milices Interahamwe où qu'ils soient, même s'il leur faut pour cela porter atteinte à ces mêmes valeurs qu'ils prétendent défendre et rendre ainsi la réconciliation ethnique d'autant plus difficile.

23.28. Notre Groupe a reçu du gouvernement d'unité nationale un document décrivant les efforts déployés par le gouvernement pour bâtir une nouvelle société fondée sur l'unité nationale et la réconciliation (Some Efforts Made by the Government to Build a New Society Based on National Unity and Reconciliation). Le document est incontestablement impressionnant, bien que par définition il reflète les vues du gouvernement. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne soit pas crédible, mais il faut néanmoins l'aborder avec circonspection. Les projets cités portent sur le rapatriement des réfugiés, la création d'une commission pour l'unité nationale et la réconciliation pour éliminer les divisions ethniques, la création d'une commission nationale des droits de l'homme, la création d'une commission constitutionnelle nationale, la tenue d'élections locales dans l'ensemble du pays en 1999, l'attribution au parlement du pouvoir et de l'autonomie lui permettant d'enquêter sur les agissements du gouvernement, la création d'une commission nationale visant à assurer l'équité des examens dans l'enseignement et des concours d'admission à l'emploi dans le secteur public, l'instauration du système judiciaire des gacaças et l'intégration sur une base volontaire dans l'Armée patriotique rwandaise des anciens membres des FAR[42].

23.29. Tous ces projets paraissent excellents et ils sont tous accompagnés d'un mandat détaillé donnant une description précise des responsabilités. La question est de savoir s'ils sont réalistes et s'ils vont effectivement fonctionner comme prévu. D'une part, il est simplement trop tôt pour le dire ; la plupart des programmes les plus dynamiques viennent tout juste d'être lancés et sont loin de pouvoir être évalués. D'autre part, presque tous ces programmes dépendent plus ou moins de financements étrangers. Le document aborde le sujet de manière assez candide. Il demande à notre Groupe d'inclure dans ses recommandations le soutien pour le fonds des survivants du génocide créé par le gouvernement, l'assistance aux groupes vulnérables par le financement de projets générateurs de revenus, le soutien financier et technique pour les tribunaux gacaças et l'aide au gouvernement pour financer le programme d'unité et de réconciliation, le programme d'enseignement des droits de l'homme et le programme de saine conduite des affaires publiques[43].

23.30. Cette requête n'est pas une démarche aléatoire. Nous avons nous-mêmes entendu plusieurs intervenants au Rwanda décrire les projets importants qu'ils allaient entreprendre, tout en précisant que peu de choses pourraient se faire sans l'aide étrangère. Les chefs de la nouvelle Commission nationale des droits de l'homme nous ont décrit leur programme très ambitieux et très louable, mais pour le mettre en oeuvre, ils ont besoin de plus de 8 700 000 \$ EU pour les deux prochaines années[44]. À chaque projet correspond un besoin et les demandes de fonds dépassent de loin l'aide étrangère accordée au pays, qui est loin d'être suffisante et qui est toujours inférieure aux sommes promises.

23.31. Comment peut-on juger les programmes du gouvernement ? À l'intérieur et à l'extérieur du pays, il y a bien sûr des convaincus, mais aussi des cyniques dont certains qui gardent l'anonymat mais prétendent être des patriotes déçus et des membres du FPR, qui sont totalement sceptiques quant aux intentions du gouvernement. Ils affirment qu'une nouvelle "Akazu" s'est créée au sein du FPR, une petite clique qui a amassé les richesses, accaparé les postes et les privilèges aux dépens du peuple[45]. Les journaux font état de corruption généralisée, de détournement, de favoritisme, d'expropriation illégale de terres et de privatisation à des prix anormalement bas. De hauts fonctionnaires ont été accusés d'exploiter le génocide pour obtenir de

nouvelles résidences et des parts dans les nouveaux gratte-ciel qui se construisent à Kigali. Le rédacteur en chef d'un journal, survivant du génocide, autrefois étroitement lié au FPR, a accusé le gouvernement d'avoir de plus en plus tendance à utiliser les pratiques qu'il dénonçait autrefois et qu'il reprochait à Habyarimana. Selon un intellectuel qui ne cache pas son antagonisme envers le gouvernement, "on est frappé par les parallèles avec certains des indices des dernières années du régime Habyarimana[46]."

23.32. Cette analyse réduit les initiatives annoncées à grand bruit par le gouvernement à une habile campagne de relations publiques. De ce point de vue, il est vrai que "le gouvernement de Kigali met en place une politique de contrôle absolu de l'État et de la société." Le pouvoir est accaparé par une petite élite FPR, l'opposition est annihilée et un appareil de sécurité est en train de se créer et de "faire du Rwanda l'État d'une armée plutôt que l'armée d'un État[47]."

23.33. Ceci est représenté, bien qu'en termes considérablement moins sévères, dans un rapport très récent de Human Rights Watch, qui accuse essentiellement le gouvernement rwandais d'user du prétexte de la sécurité pour perpétrer des violations des droits de l'homme.

23.34. "Les autorités rwandaises considèrent la sécurité comme leur première priorité. Elles doivent, disent-elles, faire tout ce qui est nécessaire pour éviter un autre génocide semblable à celui qui précéda leur arrivée au pouvoir. Le gouvernement rwandais a une armée de plus de 50 000 hommes (certains avançaient 75 000), une force de police nationale, des milliers d'agent de police communaux, des milliers de membres additionnels de la Force de défense locale et des patrouilles de citoyens qui opèrent de nuit dans plusieurs communautés. Un grand nombre de fonctionnaires, d'étudiants et autres civils ont appris à tirer aux "camps de solidarité" et les autorités envisagent de donner le même entraînement à la population. Toutes ces forces [et] les programmes de formation [...] ont pour but de protéger une petite nation de près de sept millions d'habitants.

23.35. "Cependant, avec toute cette attention attribuée à la sécurité, des citoyens ordinaires sont attaqués et tués et d'autres "disparaissent" sans explication. Dans certains cas, les forces de sécurité ont été incapables de protéger les citoyens ; dans d'autres cas elles ont perpétré les mêmes abus qui contribuent à créer l'atmosphère d'insécurité qui prévaut dans le pays.

23.36. "Les Rwandais qui ne s'accordent pas avec la politique du gouvernement risquent d'être comptés parmi "les forces négatives" qui menacent la sécurité nationale. Parmi ceux qui ont été ainsi étiquetés un important leader Tutsi a été assassiné. D'autres craignant pour leur vie ont fui le Rwanda. Des masses de citoyens ordinaires ont été emprisonnées sans égard pour la procédure légale et ont été quelque fois privées de tout droit de communiquer pendant des mois. De telles violences perpétrées de longue date contre les Hutu, dérangent maintenant les Tutsi, particulièrement les survivants du génocide qui manifestent une opposition au gouvernement ou au parti dominant, le Front Patriotique Rwandais (RPF)[48]."

23.37. Ces vues, contredisent fortement, entre autres, les vues toutes récentes de Michel Moussalli, le Représentant spécial de l'ONU pour les droits de l'homme. Moussalli, il faut bien le dire, est toujours très explicite concernant le contexte dans lequel il observe le Rwanda ; comme le Human Rights Watch, il n'oublie jamais qu'il s'agit là d'une société qui récupère à peine de l'un des grands événements traumatisant de notre temps[49]. Nous faisons nôtre cette importante perspective.

23.38. Le Rwanda n'est pas n'importe quel pays. Il nous semble qu'on l'aborde trop souvent comme si le génocide était déjà de l'histoire ancienne et qu'il était temps pour le pays de passer à autre chose. Nous refusons catégoriquement cette approche. L'Holocauste nazi, qui a eu lieu il y a maintenant 55 ans, continue de recevoir une grande attention ; une étude de sa base de données montre que l'an dernier, le New York Times a fait paraître 833 articles portant sur l'Holocauste, mais seulement 45 portant sur le génocide du Rwanda qui a eu lieu il n'y a que six ans. Il n'y a prescription ni pour les coupables de génocide, ni pour ses séquelles et ses ramifications. Les conséquences d'un événement d'une telle énormité vont continuer de se faire sentir, individuellement et collectivement pendant des décennies, et nous félicitons le Représentant spécial de l'ONU de veiller à ce que le monde n'oublie pas le Rwanda.

23.39. Moussalli écrivait au début de l'année qu'il "était enchanté de pouvoir constater que le Rwanda sortait de l'ombre du génocide [...] Ce rapport décrit un pays qui prend de plus en plus d'assurance et qui jette les

bases d'une société démocratique. Comme le reconnaît le gouvernement rwandais, une place centrale doit être donnée aux droits de l'homme." Parlant des nouveaux projets que nous avons cités plus haut, le Représentant spécial parle de "développement positif" : "Dans leur ensemble, ils sont le signe d'une orientation marquée vers la démocratie et la réconciliation[50]." Franchement optimiste, Moussalli choisit de voir les opportunités et les enjeux qui s'offrent au Rwanda - "et à ses partenaires dans la communauté des donateurs" - plutôt que de s'arrêter aux problèmes insolubles et aux obstacles insurmontables.

23.40. Moussalli est bien sûr conscient de la distance qui sépare les bonnes intentions des actes concrets. Les atteintes aux droits de l'homme ont diminué, mais le gouvernement a prolongé de quatre années la période de transition du génocide à la démocratie[51] et il demeure un régime autoritaire qui n'a jamais reçu de mandat électoral. Moussalli a été favorablement impressionné par les élections locales qui ont eu lieu dans tout le pays en 1999, bien qu'elles n'aient pas été tenues à scrutin secret et que le gouvernement ait interdit de faire campagne[52]. Il "espère beaucoup" que l'on puisse trouver des ressources pour permettre de réaliser les plans relatifs aux droits de l'homme[53]. Il est conscient que les ONG locales de défense des droits de l'homme dépendent totalement d'un petit groupe de donateurs internationaux et qu'il est improbable que cela change[54]. Il est déçu que la Commission sur l'unité nationale et la réconciliation n'ait pas reçu davantage de soutien financier des donateurs extérieurs pour l'aider dans sa tâche[55].

23.41. Il sait que la presse "a besoin de travailler dans un climat sans intimidation" et qu'il "faudra pour cela prévoir des sauvegardes juridiques, des moyens de viabilité financière et de formation en journalisme professionnel[56]." Il reconnaît que le plan des gacacas - une expérience sans précédent - est un "énorme pari" ; tout en étant un moyen éventuel de sortir de l'impasse dans le système de justice pénale, il peut aussi créer des problèmes totalement nouveaux[57]. Comme nous, il félicite le gouvernement de n'avoir pas procédé à des exécutions depuis avril 1998, mais il observe que le nombre des condamnés à mort augmente constamment, et qu'il était de 348 à la fin de 1999[58].

23.42. Au bout du compte, le Représentant spécial semble penser que le Rwanda pourrait s'attaquer aux défis qui s'offrent à lui à l'heure actuelle si le conflit régional pouvait être réglé. L'amélioration de la situation des droits de l'homme, par exemple, semble directement liée au fait que le gouvernement ait réussi en 1999 à vaincre l'insurrection du Hutu Power dans le nord-ouest du Rwanda. Mais ce faisant, selon Human Rights Watch, "ces troupes ont tué des dizaines de milliers de personnes, dont de nombreux civils et ont refoulé des centaines de milliers dans des 'villages' créés par le gouvernement." Mais à mesure que l'armée a pris le contrôle de la situation, la situation générale des droits de l'homme s'est améliorée dans le pays et le nombre des "disparitions" a diminué[59].

23.43. Moussalli en convient, l'amélioration globale de la sécurité dans le Nord-Ouest a entraîné une diminution correspondante des abus présumés par l'armée rwandaise. Mais la menace d'offensive par les milices Interahamwe est loin d'avoir disparu. Le 23 décembre dernier, l'une de leurs bandes armées venant de la RDC a traversé la frontière du Rwanda et a attaqué un site de peuplement, faisant 29 morts et 40 blessés[60]. Outre la menace continue venant de l'ouest, les anciens génocidaires se sont également alliés aux rebelles Hutu du Burundi et ils ont ouvert un autre front dans le sud ; il paraît que des guérilleros Hutu sont entraînés dans des camps près de la frontière de Tanzanie, ce qui créerait un troisième front possible à l'est. Ce ne sont certes pas ces menaces qui vont persuader le gouvernement de Kigali de relâcher sa vigilance. Des groupes de défense des droits de l'homme s'inquiètent des activités des soi-disant forces de défense locales (FDL), qui sont des milices locales créées et armées par les villages pour assurer la sécurité ; ces hommes ne sont pas payés, ne reçoivent qu'une formation superficielle et certains de d'entre eux sont très jeunes[61]. Les parallèles évidents avec les développements qui ont mené au génocide sont indéniablement alarmants.

23.44. Le Représentant spécial Moussalli étend l'équation entre les droits de l'homme et le conflit à toute la guerre régionale. Nous l'avons vu, l'Armée Patriotique Rwandaise a lancé en RDC des opérations particulièrement brutales qui ont considérablement terni sa réputation. Quelles que soient les initiatives au niveau national, la réconciliation à l'intérieur du pays s'en trouve fortement compromise. Mais Paul Kagamé reste catégorique et continue d'affirmer que le Rwanda ne quittera pas la RDC tant que les anciennes FAR et les milices Interahamwe ne seront pas désarmées[62]. À moins que le Conseil de sécurité ne change radicalement de position, ce que nous lui demandons instamment, seules les armées des trois gouvernements alliés des anciens génocidaires sont en mesure de les neutraliser.

23.45. Mais les atteintes aux droits de l'homme sont également courantes en RDC et au Burundi, parfois en relation directe avec le conflit dans la région. Amnistie Internationale a accusé l'un des groupes rebelles anti-Kabila "appuyé par les forces gouvernementales du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda" de "perpétrer de nombreuses atteintes aux droits de l'homme" dans les régions qu'il contrôle[63]. Journalistes Sans Frontières, une organisation de surveillance des médias, a décrit l'an dernier le gouvernement Kabila comme étant l'un des plus répressifs en Afrique et sous lequel "les atteintes à la liberté de la presse sont devenues encore plus fréquentes que durant la dernière année de la dictature de Mobutu[64]." Roberto Garreton, le Rapporteur des droits de l'homme aux Nations Unies, a déclaré que pour ce qui est des droits de l'homme en RDC, "l'impunité règne partout". Il constatait en 1999 que le gouvernement n'avait fait aucun progrès dans la voie vers la démocratisation, que les rebelles anti-Kabila dans l'est de la RDC se comportaient comme si "tous ceux qui ne sont pas d'accord avec eux sont des génocidaires ou des instigateurs de haines ethniques[65]."

23.46. Au début de l'an 2000, Kabila a de nouveau rejeté les demandes de démocratisation, bien qu'il ait annoncé le 1er avril que des élections auraient lieu le 10 mai pour l'assemblée législative. Mais rien n'est simple en Afrique centrale et les partis d'opposition ont déclaré qu'ils n'y participeraient pas. Les reportages sont édifiants ; Raphael Kashala, agent du bureau de Bruxelles du parti d'opposition baptisé Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), a déclaré lundi à l'IRIN : "Il n'est pas raisonnable de parler d'élections parlementaires dans un pays divisé. La priorité devrait être de mettre fin aux hostilités et d'organiser des négociations intercongolaises menant à un nouvel ordre politique, comme il est prescrit dans l'Accord de Lusaka[66]."

23.47. Comme au Rwanda, dans toute la région en guerre, les atteintes aux droits de l'homme, les tensions ethniques et les problèmes humanitaires sont intimement liés. Par exemple, en plus du Rwanda, l'Angola, le Burundi, la RDC, le Congo et l'Ouganda ont été cités par la FAO en 1999 comme étant parmi les pays d'Afrique où existent d'exceptionnelles urgences alimentaires ; la raison avancée dans chaque cas est le "conflit civil", qui s'accompagne parfois d'insécurité ou de déplacements de population[67]. Selon le OCHA, dans toute la région des Grands Lacs l'an dernier, le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire a constamment augmenté jusqu'à atteindre près de 4 millions en RDC, au Congo, en Tanzanie, en Ouganda, au Rwanda et au Burundi ; ils sont devenus non seulement plus nombreux, mais aussi de plus en plus vulnérables. La situation est en grande partie attribuable à "l'instabilité constante dans la région découlant de l'intensification des activités militaires sur plusieurs fronts[68]." En avril de cette année, le coordonnateur adjoint des secours d'urgence de l'ONU a signalé que la situation humanitaire dans l'est de la RDC était "terrible". La guerre avait créé plus de 500 000 personnes déplacées, les civils étaient les cibles de toutes les parties en conflit et les organismes humanitaires n'avaient pas accès à près de 50 pour cent de la population qui avait besoin d'assistance[69].

23.48. Au Burundi, l'indice du développement humain de l'ONU est encore plus bas que celui du Rwanda et se classe 170e sur 174 pays[70]. Le FMI a noté que la situation "macroéconomique et financière du pays s'était détériorée substantiellement au cours de l'année écoulée[71]." Il a été frappé par les sanctions imposées par ses voisins pour protester contre un coup d'État réussi en 1996 ; les sanctions ont été levées et, maintenant, une violente guerre civile dure depuis des années et un processus de paix complexe, amorcé avant sa mort par Julius Nyerere et repris par Nelson Mandela, cherche à établir une solution durable. Quelque 650 000 citoyens, pour la plupart déplacés à l'intérieur du pays,[72] ont eu besoin d'assistance en 1999. 400 civils furent tués dans le conflit entre l'armée et les rebelles.[73] En même temps, suite à une décision vivement controversée, le gouvernement a parqué quelque 800 000 Hutu du Burundi, près de 13 pour cent de la population du pays, dans des camps de regroupement. Le gouvernement prétend que ces camps protègent les populations contre les attaques par des groupes rebelles radicaux Hutu qui ont des liens étroits avec les milices Interahamwe du Rwanda. Les critiques parlent de camps de concentration ethniques qui servent à priver les rebelles de leurs bases et il semble effectivement que quiconque tente d'en sortir risque d'être tué par un soldat Tutsi. Les conditions sordides qui y règnent favorisent les épidémies, la malnutrition et la haine ethnique[74]. Face à une condamnation pratiquement universelle, le gouvernement a promis de dissoudre ces camps dès que les conditions de sécurité le permettront.

23.49. La Tanzanie continue d'héberger presque un demi-million de réfugiés, et selon le Président Mkapa, il s'agit là d'un fardeau qu'elle ne peut pas supporter ; près de 400 000 d'entre eux proviennent du Burundi et de la RDC, conséquence directe du conflit dans les Grands Lacs. La Tanzanie est une victime de sa situation

géographique ; pays terriblement pauvre même avant l'arrivée des réfugiés, elle n'est pas plus responsable de leur sort que ne le sont les pays riches de l'Occident. Pourtant, la Tanzanie se voit obligée d'accorder la priorité aux nombreux problèmes créés par les réfugiés, alors que, toujours selon le Président, l'Occident a le choix et décide de ne pas prendre sa part du fardeau[75].

23.50. Tel est le contexte dans lequel l'avenir du Rwanda et de l'Afrique centrale doit être évalué. Compte tenu de l'interdépendance des nombreux pays impliqués et des innombrables problèmes auxquels ils font face, les solutions doivent être cherchées aux niveaux international, régional et national. C'est pourquoi l'ONU a autorisé le déploiement en RDC d'une petite mission que nous considérons malheureusement insuffisante pour la tâche à accomplir. L'Accord de Lusaka signé en 1999 prévoyait une série d'initiatives régionales visant à instaurer la paix, la stabilité et la démocratie en RDC et en Afrique centrale. Un difficile processus de paix est en cours au Burundi.

23.51. On ne peut surestimer l'importance de ces mesures. Une analyse récente des 14 guerres qui ont persisté ou qui ont éclaté en Afrique durant la dernière décennie montre que dans tous les cas sauf un, le plus grand facteur de déclenchement d'une guerre est la guerre. Les conflits engendrent d'autres conflits. Les pays en guerre ont connu des guerres auparavant ou ont eu des pays voisins dont les guerres se sont propagées. La liste comprend toute l'Afrique centrale, l'Angola, le Burundi, le Zaïre-RDC, le Congo-Brazzaville, le Rwanda et l'Ouganda. La récurrence des guerres a plusieurs raisons : "des querelles non réglées de guerres précédentes, notamment des accords de paix qui sont incomplets ou incomplètement mis en oeuvre, les grands nombres de soldats disponibles, la quantité d'armes disponibles, les problèmes liés aux programmes de désarmement et de démobilisation et la légitimité accordée à la violence comme étant une forme d'action politique dans les pays ayant une longue histoire de luttes armées." La pauvreté et l'inégalité ont également été reconnues parmi les causes principales de conflit.

23.52. Qui plus est, si les conflits sont souvent déclarés, réactivés ou propagés par des "entrepreneurs militaires" - des individus ou des groupes dont les intérêts sont liés aux conflits - leur escalade a ensuite sa propre logique. Les guerres sont toujours sanglantes, prolongées et imprévisibles. La priorité doit être de tenter de régler les guerres de sorte à éviter les récidives[76]. Ces réflexions concernent directement l'Afrique centrale. Mais elles traduisent aussi une faiblesse structurelle permanente de l'OUA (dont elle a parfaitement conscience) ainsi que la notion non réaliste que les consultations informelles de dirigeants africains ayant la même optique puissent réussir à la place des mécanismes institutionnels établis. Les initiatives de ce type ne parviennent pas à institutionnaliser les relations entre États et manquent de mécanismes de médiation lorsque les relations sont rompues. Une analyse récente conclut que "pour instaurer une paix et une sécurité durables dans la région [...] il faut des mécanismes formels et informels entre États, des relations stables entre les gouvernements, des moyens de mise en application et un consensus sur les valeurs fondamentales. Mais tout cela prend du temps à se développer et à acquérir la légitimité et la crédibilité nécessaires ; l'Afrique vient à peine de commencer à créer de telles institutions et de tels mécanismes." Le Mécanisme de règlement des conflits de l'OUA figure bien sûr parmi ces initiatives[77].

23.53. Cette analyse a mentionné la violence comme une forme légitime de règlement des conflits et la question des valeurs communes, dont l'une est censée être l'illégitimité du recours à la violence pour régler les conflits.. On peut citer plusieurs cas notoires au cours des dernières années dans lesquels la violence a été évitée. Le passage non violent à la règle de la majorité en Afrique du Sud est le meilleur exemple connu en l'espèce ; la République Centrafricaine est un autre exemple important qui mérite d'être mieux connu. Si chacun de ces exemples revêt des aspects particuliers, ils ont tous en commun un élément essentiel : les gouvernements des pays impliqués et les diverses factions ont cherché à résoudre leurs différends sans violence. Le contraste avec l'Afrique centrale ne peut être plus net.

23.54. Le Rwanda a été critiqué pour ne pas avoir de stratégie non militaire permettant de régler la guerre dans la région. Nous avons indiqué que nous comprenons fort bien la détermination du gouvernement de désarmer les anciennes FAR et ses anciens ennemis des milices Interahamwe dans toute l'Afrique centrale tant qu'il n'y aura pas d'autres forces qui s'en chargent. Mais cette stratégie exacerbe les tensions ethniques à l'intérieur du Rwanda et dans la région. Dans la région du Kivu dans l'est de la RDC, l'animosité envers les Tutsi s'appuie sur des rumeurs selon lesquelles le Rwanda chercherait à annexer le territoire ; des groupes de combattants anti-Tutsi recrutent tous ceux qui veulent se joindre à la lutte contre le soi-disant "impérialisme rwandais". Des représentants des Nations Unies ont averti le Conseil de sécurité que dans l'est du Congo, "le

moindre incident risque de déclencher des attaques à grande échelle organisées notamment contre les populations d'origine Tutsi[78]."

23.55. Cette dynamique est favorisée par la stratégie presque exclusivement militaire du gouvernement de Kigali au Congo. Il a fait peu d'efforts pour former des coalitions politiques à base élargie au niveau local susceptibles de soutenir la RDC, son allié congolais, lorsque les forces de l'APR se retireront. D'aucuns prétendent que la seule manière de rompre l'alliance entre les groupes congolais et leurs alliés génocidaires rwandais serait de convaincre les groupes locaux que le Rwanda s'engage à instaurer le pluralisme politique pour les Kivus dès que le conflit prendra fin. On ignore si cette approche peut donner des résultats, puisque le gouvernement FPR ne fait pas d'efforts dans ce sens[79]. Il paraît que les États-Unis, dont on sait qu'ils ont d'étroites relations avec le Rwanda, appuient cette approche militaire[80].

23.56. En Afrique centrale, il est difficile d'échapper aux tensions ethniques, en particulier entre les Tutsi et les autres groupes. Encore est-il important que nous nous rappelions que pendant la plus grande partie du siècle dernier, notamment pendant les quatre décennies depuis l'indépendance, les Tutsi et leurs voisins ont vécu de manière relativement harmonieuse au Zaïre-RDC, en Ouganda, au Kenya, en Tanzanie et au Rwanda. La plupart des problèmes de la RDC ne sont apparus que durant la dernière décennie ; auparavant, les Rwandais vivant au Zaïre étaient considérés comme un même peuple et non pas comme deux groupes ethniques distincts. Nous avons déjà souligné qu'au Rwanda, même avec le système des quotas qui constituait une discrimination flagrante envers les Tutsi, il n'y a pas eu de violence anti-Tutsi pendant les dix-sept premières années du règne d'Habyarimana.

23.57. Par ailleurs, les "propagateurs d'ethnisme[81]" ne semblent pas avoir à faire d'énormes efforts pour réveiller les préjugés latents contre les Tutsi et nous avons vu qu'il circule en ce moment en Afrique centrale des rumeurs de complot "Nilo-Hima-Tutsi" visant à restaurer d'anciens empires qui n'ont jamais existé. La crainte que le Rwanda et l'Ouganda ne cherchent à accaparer l'est de la RDC fait partie de ce schéma, tandis que le comportement du régime militaire du Burundi sert à renforcer tous les stéréotypes imaginables dont on affuble les Tutsi.

23.58. Ces réalités constituent de graves dilemmes pour le gouvernement du Rwanda. Mais personne ne peut se satisfaire d'une réponse visant à prétendre que les divisions ethniques n'existent pas et à ne pas en tenir compte. Ces divisions existent et tout le monde le sait. De nombreuses mesures prises par le gouvernement ont pour effet d'exacerber ces divisions, la guerre les accentue et l'instabilité politique au sein du gouvernement les maintient sur la scène publique. Aucun projet de réconciliation ne pourra changer cette situation.

23.59. Vraisemblablement, le Rwanda ne sera jamais une nation libre de la notion ethnique, mais ceci ne devrait pas être un sujet de désespoir. Car la diversité, si elle est convenablement appréciée, renforce une société et l'unité dans la diversité est la marque d'une nation forte. Nous pensons que les Rwandais devraient reconnaître la vraie nature de l'ethnicité : un ensemble de distinctions légitimes indépendantes de toute échelle de valeurs entre des groupes de personnes qui partagent et acceptent une identité commune plus large. Il peut y avoir des Tutsi rwandais, des Hutu rwandais et des Twas rwandais sans notion quelconque de supériorité ou d'infériorité.

23.60. Il a toujours été évident que la notion de "rubanda nyamwinshi" (le gouvernement du peuple majoritaire) est illogique parce qu'elle revient à confondre la majorité démographique des Hutu avec la démocratie. L'idée implicite selon laquelle tous les membres d'un groupe ethnique, Hutu ou Tutsi, ont forcément les mêmes idées politiques, les mêmes intérêts, les mêmes préjugés ou la même idéologie, a constamment été en contradiction avec les fortes divisions politiques dans les propres rangs des Hutu ; il suffit de rappeler le renversement de la première république de Kayibanda par les troupes de Habyarimana venant du Nord-Ouest et le ressentiment subséquent des autres Hutu envers le monopole de l'Akazu. L'un des premiers principes enseignés en sciences politiques est que l'ethnicité en tant que facteur déterminant de l'identité fait abstraction d'autres variables essentielles comme la classe sociale, le sexe, la profession, la situation géographique, l'âge et l'éducation, variables qui jouent toutes un rôle au Rwanda comme dans n'importe quelle autre société. Vue sous cet angle, l'ethnicité n'est rien d'autre qu'une variable importante parmi d'autres.

23.61. Aussi lointain qu'il puisse paraître, cet objectif doit certainement être celui du Rwanda. Le gouvernement se dit "d'unité nationale", mais à des conditions que les dirigeants du Hutu Power dans la diaspora refusent en bloc. Nous avons déjà mentionné que les deux groupes souscrivent à des interprétations de l'histoire qui sont incompatibles, sans parler de leur perception des événements de la dernière décennie. Le FPR exige que le génocide soit reconnu comme événement déterminant dans l'histoire du Rwanda et les radicaux Hutu, qui prétendent encore parler au nom des Hutu du Rwanda, refusent quant à eux de reconnaître le fait d'un génocide : une guerre civile dans laquelle des atrocités ont été commises par les deux parties adverses, oui, un génocide perpétré par les Tutsi dont les Hutu ont été victimes, ou peut-être même deux génocides symétriques. Mais la dénégation du génocide unilatéral d'avril à juillet 1994 reste un article inébranlable de leur foi. En conséquence, ils ne voient pas la nécessité d'expiation collective ni de reconnaissance individuelle de culpabilité[82].

23.62. Pour sa part, le FPR réfute toute critique des Hutu comme émanant de négationnistes et les critiques étrangères comme étant celles de collaborateurs passifs, qui se sont abstenus d'empêcher le génocide et qu'ils n'ont donc plus le droit moral de critiquer. Nous avons dit à plusieurs reprises que nous trouvons déplorable et inexcusable le rôle qu'a joué la communauté internationale, mais cela ne signifie pas que ses opinions n'aient aucune importance ; le Rwanda et les États-Unis entretiennent d'ailleurs d'étroites relations de travail à plusieurs niveaux, notamment dans le domaine militaire, où les deux parties y trouvent leur intérêt. Le génocide ne justifie pas non plus les violations des droits de l'homme par les victimes. Certes, on sait que les survivants se posent la question de savoir si les institutions politiques rwandaises nouvellement installées peuvent être réellement considérées comme les victimes collectives. À vrai dire, l'une des plus tristes réalités au Rwanda aujourd'hui est que les survivants du génocide estiment que le gouvernement actuel est loin de les représenter. Il semble que pour préserver l'esprit d'unité nationale, le FPR ait choisi de s'entourer d'un certain nombre de Hutu, mais de très peu de survivants[83].

23.63. En outre, à l'autre extrémité du spectre, les chefs du FPR prétendent parfois qu'entre un et trois millions de Hutu auraient directement ou non participé au génocide[84]. En effet, ce que cette situation implique, c'est que tous les Hutu sont des génocidaires et que tous les Tutsi sont des victimes potentielles ; du point de vue des Hutu, cette assertion signifie que tous les Tutsi cherchent potentiellement à obtenir vengeance. C'est pourquoi un chercheur soutient que "la notion de culpabilité collective est le principal obstacle à la réconciliation nationale[85]."

23.64. Les innombrables homicides perpétrés par l'armée rwandaise contre des Hutu au Congo sont peut-être attribuables à cette croyance d'une responsabilité des Hutu, de même que certains des massacres les plus meurtriers au Rwanda ; les chefs du FPR l'ont admis à plusieurs reprises, il n'est jamais facile de faire la distinction entre les Hutu génocidaires et les Hutu innocents. Néanmoins, le gouvernement doit supposer que les génocidaires ne représentent qu'un petit nombre et que la majorité des Hutu sont innocents. Ainsi, bien que les actes de vengeance contre des réfugiés qui regagnent le pays n'aient pas été nombreux, au cours des cinq dernières années, le régime continue donc d'aliéner et d'intimider de nombreux Hutu. Le gouvernement ne fait pas confiance à la majorité de ses citoyens et cette méfiance est réciproque. Le cercle vicieux se poursuit : le gouvernement croit qu'il ne peut pas faire autrement que de maintenir un contrôle strict ; la plupart des Hutu semblent croire que le Hutu Power va finir par se réveiller et que les simples facteurs démographiques vont le remettre au pouvoir.

23.65. Le fait que les prisons renferment encore près de 121 500 Hutu entassés dans des conditions épouvantables reflète et renforce ces opinions. Parmi eux se trouvent 4 454 enfants, ainsi que des handicapés, des vieillards, dont 70 pour cent ont des dossiers incomplets et un grand nombre n'ont jamais été accusés. Moins de 10 pour cent d'entre eux ont avoué. S'il était admis qu'entre un et trois millions de Hutu aient eu une responsabilité quelconque dans le génocide, cette situation aurait pu être compréhensible. Mais si les vrais criminels responsables sont non pas plusieurs millions mais quelques milliers parmi les sphères dirigeantes ou même parmi les foules déchaînées, les autres étaient des hommes et des femmes Hutu ordinaires piégés dans une vague de folie qui s'est dissipée depuis. C'est cette deuxième interprétation qui nous semble non seulement raisonnable[86], mais aussi la seule qui soit susceptible d'aboutir à la réconciliation et à la guérison des blessures que nécessite l'avenir.

23.66. Mais il ne peut y avoir aucun compromis quant à l'obligation de poursuivre les organisateurs du génocide. À la fin de 1999, le TPIR à Arusha a inculpé 48 personnes, en a incarcéré 38, en a poursuivi et

condamné sept, et toutes ont porté leur cause en appel[87]. On ne s'étonne pas que "pour la plupart des observateurs à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda, il semble que l'élite politique qui a orchestré les tueries [...] n'est pas plus près d'être tenue responsable de ses crimes qu'elle ne l'était lorsque les Nations Unies ont accepté à l'origine en 1994 d'enquêter et de poursuivre ces criminels[88]."

23.67. Il est improbable qu'un tel régime, qui se méfie de ses citoyens et qui croit que peut-être la moitié d'entre eux a participé au génocide, s'empresse d'organiser des élections libres et démocratiques. Le gouvernement vient de reporter pour la deuxième fois les élections convenues dans le cadre des Accords d'Arusha ; elles sont maintenant prévues pour l'année 2003, soit neuf ans après le génocide et l'arrivée au pouvoir du FPR. Il est impossible de savoir si elles auront effectivement lieu à cette date, mais le scepticisme est de rigueur. Il est déjà grave de perdre les élections, mais les perdre au profit de ceux qui sont peut-être des génocidaires en puissance relèverait de la plus pure irresponsabilité - un argument que le gouvernement n'aurait pas de mal à avancer.

23.68. Dans la lettre qu'elle a adressée à notre Groupe, la secrétaire exécutive de la Commission pour l'unité nationale et la réconciliation (CUR) souligne que le gouvernement du Rwanda a fait quelques efforts pour bâtir une nouvelle société fondée sur l'unité nationale et la réconciliation. Plusieurs initiatives visent à construire un Rwanda uni et réconcilié et l'objectif central cité est de "promouvoir et de préserver les droits humains fondamentaux au Rwanda." Pour établir la démocratie, les élections locales qui ont eu lieu dans l'ensemble du pays en 1999 "doivent se poursuivre et atteindre les niveaux supérieurs." La nouvelle CUR doit enseigner aux Rwandais leurs droits et contribuer à bâtir une culture de tolérance et de respect pour les droits d'autrui[89]." Dans le même ordre d'idées, le Représentant spécial de l'ONU pour les droits de l'homme a déclaré qu'un ministre du gouvernement lui aurait dit que les droits de l'homme étaient la "raison d'être de son gouvernement[90]."

23.69. Le Groupe adopte ces engagements sérieusement comme ils se présentent. Mais tout comme pour la réconciliation ethnique, l'instauration de la démocratie et la protection des droits de l'homme ne sont pas des questions simples et nous ne minimisons pas les énormes difficultés qu'implique la tâche. La démocratie ne se limite pas au multipartisme et à la liberté de la presse, comme le Rwanda en a fait le cruel apprentissage durant les années turbulentes qui ont précédé le génocide, lorsqu'au lieu de la liberté, la licence était reine. Les élections peuvent être manipulées par ceux qui contrôlent l'État et les médias, et elles peuvent aussi déchaîner l'extrémisme, la propagation de la haine et la démagogie. Un gouvernement élu ne donne pas toujours un gouvernement démocratique, en particulier si la Constitution ne limite pas ses pouvoirs et ne prévoit pas de protection des droits individuels. Une culture de démocratie comprend la primauté du droit, des tribunaux impartiaux, et la neutralité de l'armée et de la police. La violence est inadmissible comme solution aux différends politiques. Une presse libre, indépendante et critique est également une presse qui n'incite pas à la violence et à la haine. Une culture des droits de l'homme ne se tourne pas vers l'étranger pour la protection de ces droits ; les droits de l'homme doivent être garantis et protégés sur place.

23.70. Toutes ces généralisations s'appliquent directement au Rwanda. Il n'est pas réaliste de s'attendre à une réconciliation tant qu'un gouvernement minoritaire non élu est au pouvoir. La règle de la majorité doit être respectée. Aucune majorité ne peut accepter pour toujours la règle de la minorité. Mais le gouvernement ne renoncera pas au pouvoir sans avoir des garanties sur les droits de la minorité. Un gouvernement majoritaire qui exclut ou exerce de la discrimination envers une minorité n'est pas réellement démocratique.

23.71. Il est incontestable que ces principes ne sont pas faciles à mettre en application, mais ils sont indispensables pour créer un Rwanda où les cauchemars du passé ne se reproduiront jamais plus. Tel est l'objectif visé par les recommandations du présent rapport.

[1] FMI, rapport par pays no 4, Rwanda : Recent Economic Developments, FMI, janvier 2000, tableau 1.

[2] Gouvernement du Rwanda, Education Sectoral Consultation, février 1999.

[3] Gouvernement du Rwanda, Rapport sur le développement du Rwanda, 1998.

- [4] Human Rights Watch, "Rwanda ; The Search for Security and Humnan Rights Abuse", avril 2000.
- [5] IRIN, Rwanda : Smear campaign, claims ex-speaker, 19 janvier 2000.
- [6] IRIN, Rwanda : Premier resigns, 28 février 2000.
- [7] IRIN, Rwanda : Presidential adviser killed, 7 mars 2000.
- [8] Site web BBC World Service.
- [9] Filip Reytsjens, "Talking or Fighting : Political Evolution in Rwanda and Burundi, 1998-1999", Nordic African Institute, Current Affairs Issues no 21, 1999, 2, 11.
- [10] IRIN, Rwanda : ex-parliamentary speaker sacked by party ; Rwanda : Problems coming to the fore, 18 janvier 2000 ; entrevue avec Alison Des Forges.
- [11] "Rwanda : the Search for Security".
- [12] IRIN, Rwanda : Meeting tackles corruption, 18 janvier 2000.
- [13] Associated Press, Rwandan president resigns, upsetting political balance, 24 mars 2000.
- [14] FMI, Rwanda-Enhanced Structural Adjustment facility Economic and Financial Policy Framework Paper for 1998/99-2000/01, 1999, 1-2
- [15] Steve Kayizzi-Mugerwa, Rwanda Looking Ahead : reconciliation, reform and regional stabilisation, à paraître comme rapport économique par pays, Organisation suédoise pour le développement international, Stockholm, 3.
- [16] FMI, document de travail, 3.
- [17] Kayizzi-Mugerwa, 4.
- [18] Michel Chossudovsky et Pierre Galand, Utilization of Rwanda's External Debt, 1990-1994.
- [19] Entrevue avec le ministre rwandais des Finances Donald Kaberuka, Africa Recovery, septembre 1999, 34.
- [20] Kayizzi-Mugerwa, 13 ; IRIN Weekly Round-Up, Rwanda : Defence cuts in new budget, 6-12 novembre 1999
- [21] Banque Mondiale, Rwanda : Country Assistance Strategy-Progress Report, juin 1999, 2.
- [22] Kayizzi-Mugerwa, correspondance avec le GIEP, janvier 2000.
- [23] FMI, 5.
- [24] Ibid, 11.
- [25] Alex de Waal (éd.), Humanitarian and Political challenges in Africa, Introduction and Summaries, document présenté dans le cadre de la Conference on Humanitarian and Political Challenges in Africa, Kigali, octobre 1999, 12.
- [26] Kayizzi-Mugerwa, 13.
- [27] Prunier, The Rwandan Crisis, 364.

- [28] Rwanda : Economist Intelligence Unit Country Report, 4e trimestre 1999, 9.
- [29] Ibid, 1, 10.
- [30] Gouvernement du Rwanda, Rapport sur le développement du Rwanda, 1998 ; République du Rwanda, The Challenge of Reconstruction, economic recovery and sustainable development for Rwanda, 1999-2001 : Forging partners for poverty reduction, rencontre du gouvernement du Rwanda/des donateurs, juillet 1999.
- [31] PNUD, Human Development Report, 1999.
- [32] David Gough, "Good men hard to find ; risk of AIDS the price Rwandan women will pay", The Guardian (London), 16 février 2000.
- [33] Gouvernement du Rwanda, Indicateurs de développement du Rwanda, 1999, no 2, juillet 1999.
- [34] Ibid, 29.
- [35] Ministre des Finances Kaberuka, Africa Recovery
- [36] Michel Moussalli, Report on the situation of human rights in Rwanda, Conseil économique et social des Nations Unies, E/CN.4/2000/41, 28 janvier 2000, 55.
- [37] Banque Mondiale, 3.
- [38] Communiqué de presse ONU FAO, "Nearly 10 million people in sub-Saharan Africa need emergency food aid as food situation worsens", IRIN, 9 août 1999.
- [39] Moussalli, 13.
- [40] IRIN, Government fears DRC returnees include Interahamwe, 31 août 1999.
- [41] Nik Gowing, New Challenges and Problems for Information Management in Complex Emergencies, Ominous Lessons from the Great Lakes and eastern Zaire, 1998.
- [42] Commission de l'unité nationale et de la réconciliation, Some Efforts Made by the Government to Build a New Society Based on National Unity and Reconciliation, février 2000.
- [43] Ibid.
- [44] Commission nationale des droits de l'homme, Medium term tentative Program of Activities, 25.5.1999-24.5.2002.
- [45] Cité dans Filip Reyntjens, Talking or Fighting ?, 1-2.
- [46] Ibid, 4-5.
- [47] Ibid, 22.
- [48] Human Rights Watch ; The Search for Security and Human Rights Abuse, avril 2000.
- [49] Moussali, 3.
- [50] Ibid., 5-6.
- [51] Ibid., 5.
- [52] Ibid., 15-16.

- [53] Ibid., 17.
- [54] Ibid., 23.
- [55] Ibid., 50-51.
- [56] Ibid., 26.
- [57] Ibid., 43.
- [58] Ibid., 29.
- [59] Human Rights Watch, Report 2000, Rwanda.
- [60] Moussali, 10-11.
- [61] Ibid., 11.
- [62] Cité dans Wohlgemuth et Overgaard, Nordic African Institute Report 4, juillet-octobre 1999, 1.
- [63] Cité dans IRIN, Update, "DRC : Rebels reject Amnesty report", 18 janvier 2000.
- [64] IRIN Update, "Kabila government one of 'most repressive'", 17 septembre 1999.
- [65] IRIN, "DRC : No democratization progress-Garretton", 9 septembre 1999.
- [66] IRIN, "DRC : Opposition group rejects election plan", 3 avril 2000.
- [67] Communiqué de presse ONU FAO, "Nearly 10 million people in sub-Saharan Africa need emergency food aid as food situation worsens", PR 99/48e, 9 août 1999.
- [68] IRIN Update, "Human suffering grows as conflicts intensify", 30 août 1999.
- [69] IRIN, "DRC : UN warns of dire humanitarian situation in the east", 3 avril 2000.
- [70] PNUD, Human Development Report, 1999.
- [71] IRIN Update, Burundi : IMF concern at economic decline, 14 avril 2000.
- [72] IRIN Update, "UN report warns of malnutrition risk", 30 août 1999.
- [73] IRIN Update, Burundi : Over 400 civilians killed in 1999, 18 avril 1999.
- [74] Paul Harris, "800,000 Hutus held in squalor at camps", Daily Telegraph (Londres), 28 décembre 1999.
- [75] IRIN Update, "Tanzania : Mkapa appeal for refugee assistance", 2 septembre 1999.
- [76] Alex de Waal (éd.), The Persistence of War in Africa, document d'appui no 1, Conference on Humanitarian and Political Challenges in Africa, Kigali, octobre 1999, 2, 3, 12, 13.
- [77] A. de Waal (éd), Structures for Regional Peace and Security, document d'appui no 3, Conference on Humanitarian and Political Challenges.
- [78] "Congo facing same disaster as Rwanda", Financial Times (Londres), 23 décembre 1999.
- [79] Economist Country Report, Rwanda, 1999, 8 ; également Reyntjens, Talking or Fighting ? 21-22.

[80] La Libre Belgique, Bruxelles, cité par Reyntjens, 21.

[81] René Lemarchand, Patterns of State collapse and Reconstruction in Central Africa : reflections on the crisis in the Great Lakes, 1997.

[82] Prunier, 387-389.

[83] Entrevue avec Alison Des Forges.

[84] Ibid. ; Gourevitch, 244.

[85] René Lemarchand, Genocide in the Great Lakes : Which genocide ? Whose genocide ?, document présenté au Yale University Genocide Studies Program Seminar, 1998.

[86] Voir Inga Clendinnen, Reading the Holocaust (Royaume-Uni : Cambridge, 1999) ; David Chandler, Voices from S-21 : Terror and History in Pol Pot's Secret Prison (Los Angeles, 1999).

[87] Moussalli, 47.

[88] Susan Cook, "Documenting Genocide for Justice and Prevention", document présenté au Rwandan Genocide 5th Anniversary Symposium, Addis Abeba, 7 avril 1999, 5.

[89] A. Inyumba, Some effort made by the Government to build a new society based on national unity and reconciliation, février 2000.

[90] Moussalli, 5.

RECOMMANDATIONS

24.1. Dans notre rapport, Rwanda : le génocide qu'on aurait pu stopper, après avoir exposé les événements qui se sont produits avant, durant et depuis le génocide, nous présentons nos recommandations, nous acquittant ainsi du volet final de notre mandat, à savoir enquêter sur les Accords de paix d'Arusha de 1993, le meurtre du président Habyarimana du Rwanda en 1994, le génocide qui s'en est suivi et la crise des réfugiés qui a culminé dans le coup d'État contre le régime Mobutu au Zaïre. Ces recommandations sont fondées sur les principes enchâssés dans la Charte des Nations Unies et de nombreuses déclarations subséquentes de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Nous sommes persuadés que le respect de ces principes, de concert avec la mise en oeuvre des recommandations du présent rapport, vont non seulement empêcher d'autres tragédies similaires de se produire, mais créeront également pour l'avenir les fondations de la paix, de la justice et d'un développement équitable.

24.2. C'est donc avec beaucoup d'espoir que nous adressons nos recommandations à trois audiences distinctes : au peuple du Rwanda lui-même, au reste de l'Afrique, plus particulièrement à la région des Grands Lacs et enfin à la "communauté internationale", y compris aux Nations Unies. Voici nos recommandations.

Rwanda

I. Édification de la nation

1. Le peuple et le gouvernement rwandais comprennent pleinement quels sont les effets tragiques et destructeurs de l'ethnicité négative. Cependant nous exhortons les Rwandais à reconnaître les réalités ethniques qui caractérisent leur société. Ce fait central de la vie rwandaise doit être envisagé de manière honnête. Prétendre que les groupes ethniques n'existent pas est une stratégie vouée à l'échec. Mais l'ethnicité du passé, destructrice et semeuse de divisions, doit être remplacée par une nouvelle ethnicité positive. Nous exhortons le peuple rwandais - gouvernement et société civile confondus - à travailler ensemble à forger une société unie fondée sur la force inhérente et le riche héritage des diverses communautés ethniques du Rwanda.

2. Des stratégies et des politiques à long terme sont nécessaires pour promouvoir un climat dans lequel ces valeurs prédominent. L'implication à grande échelle du public dans toutes ces stratégies est essentielle. Nous croyons qu'il est essentiel que toutes les initiatives gouvernementales, du système de justice à la politique étrangère, soient élaborées avec le souci constant de leur impact sur la notion d'ethnicité positive.

3. Toutes les institutions de la société rwandaise partagent l'obligation d'inculquer à tous les citoyens les valeurs d'unité dans la diversité, de solidarité, de respect des droits de l'homme, d'équité, de tolérance, de respect mutuel et d'appréciation de l'histoire commune du pays. La responsabilité de cette tâche devrait incomber également à tous les niveaux du système officiel d'éducation, à toutes les organisations publiques, à la société civile et aux institutions religieuses.

4. Nous recommandons vivement que le programme d'enseignement scolaire encourage un climat de compréhension mutuelle entre tous les peuples et instille dans l'esprit des jeunes Rwandais la capacité d'appréciation critique. La participation active aux discussions libres est un élément essentiel de ce processus.

5. Un vigoureux programme d'éducation politique doit être mis au point pour transformer la présente équation d'identités ethniques et politiques. Majorités et minorités ne doivent pas être considérées simplement sous l'angle ethnique. Chez le peuple rwandais, comme chez tant d'autres, les intérêts et les éléments identitaires se fondent sur divers aspects de la vie qui vont au-delà de l'ethnicité. Les différences ethniques sont réelles et devraient être reconnues comme telles, mais tous les groupes ethniques doivent être considérés comme étant socialement et moralement égaux.

II. Structure du pouvoir politique

6. Avant les élections générales prévues pour l'an 2003, le gouvernement rwandais devrait créer une commission indépendante africaine ou internationale appelée à mettre au point un système politique

démocratique fondé sur les principes suivants : la loi de la majorité politique doit être respectée, cependant que les droits des minorités doivent être protégés ; la gouvernance doit être considérée comme une question de partenariat entre les peuples du Rwanda ; et la structure politique doit tenir compte de variables comme le sexe, la région et le fait ethnique.

7. Le mérite doit présider à l'organisation des autres institutions publiques comme l'armée, la police et le système juridique et ce principe doit être pris en compte dans toutes les circonstances qui s'y prêtent.

II. Justice

8. Tous les responsables du génocide doivent être traduits en justice dans les plus brefs délais. Nous demandons à tous les pays d'extrader tous les dirigeants génocidaires inculpés qu'ils hébergent ou de les déférer en justice au lieu d'exil conformément aux obligations qu'impose la Convention sur le génocide.

9. Nous encourageons l'introduction du nouveau projet de système judiciaire gacaca. Pour que le fonctionnement du système proposé soit équitable et efficace et qu'il réponde aux exigences d'application régulière de la loi, nous recommandons instamment qu'il soit généreusement pourvu de ressources étrangères pour contribuer au renforcement des compétences et à l'amélioration des moyens logistiques.

10. Le Tribunal pénal international d'Arusha en Tanzanie devrait être déménagé au Rwanda dans un délai raisonnable. En contrepartie, nous demandons au gouvernement du Rwanda de garantir le libre fonctionnement du Tribunal conformément aux normes internationales.

11. Pour que la population soit persuadée que justice est faite, il faut qu'une culture où tous les abus des droits de l'homme sont passibles de sanctions pénales se substitue à la culture d'impunité.

IV. Reconstruction économique et sociale

12. Des excuses seules ne suffisent pas. Au nom de la justice et des responsabilités, le Rwanda est en droit de s'attendre à réparation de la part des acteurs de la communauté internationale pour le rôle qu'ils ont joué avant, pendant et depuis le génocide. Le cas de l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale est ici pertinent. Nous demandons au Secrétaire général des Nations Unies de créer une commission chargée de déterminer une formule de réparation et d'identifier les pays qui devraient être tenus de payer d'après les principes énoncés dans le rapport intitulé *Le droit de restitution, de compensations et de réhabilitation en faveur des victimes de lourdes violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, soumis le 18 janvier 2000 au Conseil économique et social des Nations Unies.

13. Les fonds ainsi versés en réparation devraient être consacrés aux besoins urgents de développement d'infrastructures et d'amélioration des services sociaux au nom de tous les Rwandais.

14. Compte tenu du nombre énorme de familles de survivants du génocide soutenues par le gouvernement rwandais, la communauté internationale, ONG comprises, devrait contribuer de manière substantielle au Fonds d'aide aux survivants accumulé avec les cinq pour cent du budget national consacrés chaque année aux survivants. Parmi les survivants, priorité devrait être accordée aux besoins particuliers des femmes.

15. L'énorme dette du Rwanda, accumulée en grande partie par les gouvernements qui ont planifié et exécuté le génocide, devrait être immédiatement et intégralement radiée.

16. Dans leurs programmes spéciaux à l'intention des sociétés qui se relèvent d'un conflit, le FMI, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement devraient augmenter sensiblement le montant des fonds à la disposition du Rwanda sous forme de subventions. Ces subventions devraient être orientées sur les problèmes graves comme le chômage des jeunes, la rareté des terres et la grande croissance démographique.

V. Médias

17. Le Parlement rwandais devrait présenter une loi interdisant la propagande haineuse et l'incitation à la violence et créer un organisme de surveillance des médias, indépendant et suffisamment autonome pour mettre au point un code de conduite applicable aux médias dans une société libre et démocratique.

Région des Grands lacs

I. Éducation

18. Un programme commun d'enseignement des droits de l'homme référant spécifiquement au génocide et aux leçons qu'il convient d'en tirer devrait être introduit dans les écoles de la région. Ce programme devrait comprendre des cours sur la paix, la résolution des conflits, les droits de l'homme, les droits de l'enfant et le droit humanitaire.

II. Réfugiés

19. L'OUA devrait créer un système de surveillance permettant de s'assurer que tous les États membres adhèrent rigoureusement aux lois et conventions africaines et internationales qui définissent clairement les normes acceptables en matière de traitement des réfugiés.

20. L'aide financière internationale devrait être accrue au profit des États africains qui portent un fardeau disproportionné de réfugiés issus de conflits dans d'autres pays.

III. Intégration régionale

21. Pour atténuer le conflit et tirer parti de leurs forces économiques respectives, nous exhortons les États de la région des Grands Lacs à mettre en oeuvre des politiques d'intégration économique telles que proposées par le traité d'Abuja et d'autres conventions de l'OUA ainsi que par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

Organisation de l'Unité Africaine

22. Puisque l'Afrique reconnaît que la responsabilité de la protection de la vie de ses citoyens lui incombe en premier lieu, nous demandons : a) à l'OUA de créer les structures appropriées qui lui permettront d'imposer efficacement la paix en situation de conflit ; b) à la communauté internationale d'appuyer ces efforts de l'OUA par un soutien financier, logistique et des capacités.

23. La portée du Mécanisme pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits de l'OUA doit être élargie pour prévoir :

- un système d'alerte rapide permettant de prévenir les conflits de tous ordres et fondé sur une analyse politique continue et approfondie ;
- des techniques de négociation/médiation ;
- un pouvoir de maintien de la paix conformément aux recommandations émanant des chefs d'État-major des forces militaires du continent ;
- une capacité de recherche et de cumul de données sur les questions continentales et mondiales, notamment en matière de tendances économiques et politiques ;
- la consolidation des liens avec les organisations sous-régionales ;
- une participation accrue des femmes et de la société civile dans la résolution des conflits ;
- le renforcement des liens avec l'ONU et ses organismes.

24. La surveillance des violations des droits de l'homme devrait être assumée par la Commission Africaine des Droits de l'Homme, à laquelle il conviendrait de conférer le statut d'instance autonome de l'OUA habilitée à exercer ses fonctions de manière pleinement indépendante.

25. L'OUA devrait renforcer ses mécanismes d'information et ses liens avec les médias africains. Des initiatives devraient également être prises en vue d'intéresser les médias internationaux à la perspective africaine sur les événements qui se déroulent dans le continent.

26. L'OUA devrait demander à la Commission internationale des juristes d'ouvrir une enquête indépendante pour déterminer qui est responsable de l'attentat contre l'avion transportant le Président Juvénal Habyarimana du Rwanda et le Président Cyprien Ntaryamira du Burundi.

Communauté internationale

27. Nous adhérons aux conclusions de la récente Enquête indépendante sur l'action des Nations Unies durant le génocide de 1994 au Rwanda selon lesquelles le Secrétaire général des Nations Unies devrait jouer "un rôle vigoureux et indépendant" pour promouvoir une prompt résolution des conflits. Nous demandons au Secrétaire général d'exercer la prérogative que lui confère l'article 99 de la Charte des Nations Unies et de porter à l'attention du Conseil de sécurité toute matière pouvant constituer une menace pour la paix et la sécurité.

28. Nous demandons à toutes les parties qui ont présenté des excuses pour le rôle qu'elles ont joué durant le génocide - et à toutes celles qui n'en ont pas encore présenté - d'appuyer sans réserve notre demande au Secrétaire général de nommer une commission chargée de définir les mesures de réparation dues au Rwanda par la communauté internationale.

29. Nous adhérons à la résolution du Conseil de sécurité de février 2000 demandant la convocation d'une conférence internationale spéciale sur la sécurité, la paix et le développement dans la région des Grands Lacs.

30. Nous demandons aux organisations non gouvernementales internationales de mieux coordonner leurs efforts opérationnels au sein d'un même pays ou d'une même région et d'être plus respectueuses des préoccupations légitimes du pays d'accueil.

Convention sur le génocide

31. Nous demandons un réexamen de fond de la Convention de Genève de 1948, notamment sur les plans suivants :

- définition de génocide ;
- mécanisme de prévention du génocide ;
- absence des groupes politiques et du sexe dans les catégories génocidaires ;
- détermination de l'"intention" des auteurs ;
- obligations légales des États une fois le génocide déclaré ;
- processus permettant de déterminer lorsqu'il y a effectivement génocide ;
- mécanisme destiné à garantir réparation aux victimes de génocide ;
- élargissement de la Convention de Genève pour inclure les organisations non gouvernementales en tant qu'acteurs ;
- concept de "compétence universelle", c'est-à-dire le droit de n'importe quel gouvernement d'appréhender et de déférer en justice une personne pour crime de génocide, où que le crime ait été commis.

32. Parallèlement au réexamen de la Convention, nous demandons qu'au sein de l'ONU, le mécanisme de collecte et d'analyse des informations relatives aux situations qui comportent un risque de génocide soit consolidé. Une mesure possible consisterait à créer, au sein du Bureau du Haut commissaire pour les droits de l'homme, un poste de Rapporteur spécial de la Convention de Genève chargé de transmettre les renseignements pertinents au Secrétaire général et au Conseil de sécurité.

TABLE DES MATIERES

<i>Rapport de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur le génocide au Rwanda</i> _____	1
Ce que le monde savait à la veille du génocide _____	2
Ce que le monde aurait pu faire pour éviter le génocide _____	5
La régionalisation des haines ethniques _____	11
Le Rwanda aujourd'hui _____	14
RECOMMANDATIONS _____	30